

Nassogne, le 13 juin 2025



**Commune
de
Nassogne**

PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2025-2030



Table des Matières

Qu'est-ce que le Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030 ?	7
La vision stratégique pour 2025-2030	7
Objectifs opérationnels et actions concrètes	8
Organisation du PST en deux volets complémentaires	8
Souplesse et adaptabilité	8
Cycle de vie du PST	9
Rapport d'exécution - Évaluation du PST	10
Étapes du processus d'évaluation	10
Méthodologie	10
Souplesse dans la gestion des projets	10
Temporalité et cycles des projets	11
Évaluation finale	11
Statistiques	12
Hétérogénéité des projets	12
Interprétation de l'état d'avancement	12
Durée des projets et cycles de mandats	12
Projets – Liste	13
Fiches projets	15
N° 1101 : Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs	16
N° 1102 : Remise en place du conseil consultatif communal des jeunes	17
N° 1103 : Création d'un Conseil Consultatif pour la Prévention des Inondations et la Gestion des Risques Climatiques	19
N° 1104 : Mise en place d'une communauté consultative Nassogne énergie partagée	21
N° 1105 : Mise en place de la commission « démocratie participative »	23
N° 1106 : Remise en place de la commission forestière	24
N° 1107 : Remise en place de la commission agricole	26
N° 1108 : Sensibilisation des citoyens à la gestion responsable de l'eau	28
N° 1201 : Organisation d'évènements sportifs	30
N° 1202 : Soutien et développement d'activités sportives sur le territoire de la commune	32
N° 1203 : Création d'un site pour la pratique du Padel	34
N° 1204 : Obtention de la deuxième étoile du label "commune sportive"	36
N° 2101 : Installation de radars préventifs et répressifs	38
N° 2102 : Implication des riverains dans la sécurisation des villages	40

N° 2103 : Aménagement de nouveaux abris de bus	42
N° 2201 : Création de réseaux lents reliant les villages	44
N° 2202 : Développement de sites de covoiturage	46
N° 2203 : Équipement du parking de covoiturage à Bande	48
N° 3101 : Mise en œuvre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	50
N° 3102 : Création de potagers partagés et d'espaces verts	52
N° 3103 : Maintien de la sauvegarde des oiseaux et chauves-souris	54
N° 3104 : Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts	56
N° 3105 : Éducation à la culture potagère et à la gestion écologique des jardins	58
N° 3106 : Amélioration des habitats par la création de mares et la réhabilitation de milieux visant à favoriser la biodiversité et la rétention d'eau	60
N° 3107 : Création d'espaces verts et maintien du verdissement des cimetières	62
N° 3201 : Installation de caméras de surveillance dans le cadre de la lutte contre les incivilités	64
N° 3202 : Engagement d'un Conseiller en Environnement	66
N° 3203 : Installation d'une zone d'immersion temporaire en amont de Masbourg	68
N° 3204 : Soutien aux habitants pour l'installation de mesures de protection contre les inondations	70
N° 3205 : Mise en place du réseau d'égouts et des systèmes d'épuration pour Forrières et autres villages non encore desservis	72
N° 3206 : Actualisation des cahiers des charges lors du renouvellement des baux de chasse	74
N° 3301 : Déploiement d'actions pour l'autonomie en gestion de l'eau potable	76
N° 3302 : Procéder à l'urbanisation des emplacements à bâtir appartenant à la Commune	78
N° 3303 : Actualisation du Guide Communal d'Urbanisme et du Schéma de Développement Territorial	80
N° 3304 : Réflexion sur le développement d'un quartier nouveau : Acquisition de la scierie à Nassogne	82
N° 3305 : Intégration de techniques urbanistiques pour une meilleure absorption de l'eau par le sol	84
N° 3306 : Assurer la qualité de l'eau potable	86
N° 3307 : Digitalisation du réseau d'eau	88
N° 3308 : Atteindre l'autosuffisance en eau pour la commune	90
N° 3309 : Mise en place de zones de protections de nos sources en eau	92
N° 3310 : Lutte contre les rats-laveurs	94
N° 4101 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux	95
N° 4102 : Installation de panneaux photovoltaïques	97

N° 4103 : Remplacement des chaudières mazout par de la biomasse ou une autre source d'énergie renouvelable _____	99
N° 4104 : Finalisation du réseau de chaleur de Grune _____	101
N° 4105 : Extension du réseau de chaleur de Nassogne _____	103
N° 4106 : Rénovation de la toiture du CPAS _____	105
N° 4107 : Placement de thermostats pilotables à distance pour les bâtiments publics _____	107
N° 4108 : Réalisation de formations à destination des citoyens visant à l'amélioration énergétique de leur(s) bâtiment(s) _____	109
N° 4109 : Transformation et agrandissement du complexe sportif de Forrières _____	111
N° 4110 : Rénovation et isolation du hall omnisport de Nassogne _____	113
N° 4111 : Rénovation des infrastructures du football à Bande _____	115
N° 4201 : Mise en place d'une plateforme de transformation du bois en plaquettes pour les réseaux de chaleur _____	117
N° 4202 : Création d'un réseau de chaleur à Forrières _____	119
N° 5101 : Création de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite (PMR) _____	121
N° 5102 : Développement de services d'aide sociale, de santé et de soutien aux aidants proches _____	123
N° 5103 : Création d'une aire de jeux à Lesterny _____	125
N° 5104 : Créer une aire de multisports à Masbourg _____	127
N° 5105 : Créer une aire de multisports à Chavanne _____	129
N° 5106 : Augmenter le nombre de place dans la crèche "Les Bisounours" à Chavanne _____	131
N° 5201 : Création de centres de rencontre et d'activités intergénérationnelles _____	133
N° 5202 : Organisation d'événements de sensibilisation et de soutien visant à la cohésion sociale _____	135
N° 5203 : Réalisation d'un appartement Tremplin _____	137
N° 5204 : Renforcement des services d'aide et de soutien aux personnes en situation d'handicap _____	139
N° 5301 : Un Plan communal de bien-être animal _____	142
N° 5302 : Sensibilisation au Bien-être animal _____	144
N° 5303 : Lutte contre la surpopulation féline _____	146
N° 6101 : Adaptation des infrastructures scolaires aux évolutions pédagogiques _____	148
N° 6102 : Promotion de la démarche d'alimentation durable _____	150
N° 6201 : Développement de circuits thématiques pour le slow-tourisme _____	152
N° 6202 : Aménager des églises et des salles pour des expositions et des concerts _____	154
N° 6203 : Restaurer et valoriser l'Arboretum de Forrières _____	156
N° 6204 : Mise en place d'un musée des métiers du bois en collaboration avec le cercle historique _____	158
N° 6205 : Réalisation d'une nouvelle carte de promenades pédestres _____	160

N° 6206 : Invitation des acteurs touristiques locaux et des associations à des concertations	162
N° 7101 : Développement de formations numériques pour les entreprises locales	164
N° 7102 : Création d'une halle sur la place de Forrières	166
N° 7103 : Accompagnement des entrepreneurs grâce à des programmes de conseil et d'incubation d'entreprises via la CLAC	168
N° 7104 : Mise en place d'une association de commerçants	170
N° 7105 : Adhésion à une Agence de Développement Local	172
N° 7201 : Promotion de la diversification agricole face aux défis climatiques	174
N° 8101 : Digitalisation des services communaux (guichet électronique)	176
N° 8102 : Développement d'une application mobile pour les signalements d'incivilités	178
N° 8103 : Initier les jeunes à la logique informatique et à la programmation avec Codenplay	180
N° 8104 : Création d'un service d'aidants numériques	182
N° 8105 : Renforcer l'affiliation de la population de l'outil Be Alert	184
N° 8106 : Création d'un service administratif mobile	186
N° 8107 : Remettre un "package de bienvenue" aux nouveaux arrivants sur la commune	188

Introduction au Programme Stratégique Transversal 2025-2030

À l'aube de ce nouveau mandat, la Commune de Nassogne s'engage à élaborer un Programme Stratégique Transversal (PST) plus ciblé, équilibré et adapté aux réalités locales. Forts de l'expérience du cycle précédent, nous avons tiré des enseignements précieux quant à la mise en œuvre de notre démarche stratégique.

L'évaluation finale du PST 2019-2024 a mis en lumière plusieurs défis, notamment la dispersion des efforts autour d'un nombre trop important d'objectifs. Ce constat nous a conduits à repenser notre approche. Il nous paraît désormais essentiel de concentrer nos ressources sur des priorités claires et réalistes, tout en conservant une souplesse permettant de répondre aux impondérables. La récente crise sanitaire, les inondations et d'autres aléas ont mis à l'épreuve notre capacité de résilience. Ces événements nous rappellent l'importance d'une gestion flexible, capable d'adaptation rapide.

Ce nouveau PST vise donc à construire une commune résiliente, proactive et innovante, en renforçant les fondations posées lors des mandats précédents. Chaque objectif stratégique a été défini en tenant compte des besoins prioritaires de nos citoyens, avec des objectifs opérationnels et des projets concrets, réalisables dans un cadre temporel défini. Notre volonté est de bâtir un avenir harmonieux et durable, où participation citoyenne, solidarité et qualité de vie seront au cœur de toutes nos actions.

Le Collège communal tient à remercier l'administration communale et tous les acteurs locaux pour leur engagement. Ce PST est le fruit d'un effort collectif qui continuera à s'enrichir de la participation de chacun. Nous tous veillerons à maintenir l'équilibre de nos finances, à garantir la sécurité, à préserver notre environnement et à promouvoir le développement économique et social.

Avec ambition et pragmatisme, nous entamons cette nouvelle étape, déterminés à faire de notre commune un exemple de bien-être, d'équité et de prospérité partagée.

Le Collège communal

Qu'est-ce que le Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030 ?

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est un instrument de gestion et de planification destiné aux autorités locales, instauré par l'article L-1123-27 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, ainsi que par la Loi organique des Centres Publics d'Action Sociale. Ce programme repose sur les principes du new management public, adaptés aux besoins et aux spécificités des entités communales.

Le PST traduit la vision politique des autorités locales en une série d'**objectifs stratégiques**, eux-mêmes déclinés en **objectifs opérationnels** et en **projets concrets**. Ces différentes étapes permettent de structurer les actions de manière cohérente et d'assurer un suivi régulier des résultats.

La vision stratégique pour 2025-2030

Pour cette nouvelle période, la commune de Nassogne s'est fixé comme mission d'**être une commune résiliente, dynamique et tournée vers l'avenir**, en renforçant des axes prioritaires tels que la participation citoyenne, la mobilité, la durabilité environnementale, l'innovation énergétique, et la solidarité sociale. Ces grands axes se traduisent par les huit objectifs stratégiques suivants :

1. **Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre**
L'accent est mis sur l'implication active des citoyens dans les décisions locales à travers des initiatives participatives, des projets de proximité et l'amélioration du cadre de vie.
2. **Être une commune où la mobilité et la sécurité routière sont optimales**
La sécurisation des déplacements et le développement de solutions de transport durable sont essentiels pour faciliter la mobilité de tous les habitants.
3. **Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et du cadre de vie durable**
La commune s'engage à préserver sa biodiversité, réduire les déchets et mieux gérer ses ressources naturelles.
4. **Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables**
Des projets de rénovation énergétique et le développement d'énergies renouvelables seront déployés pour réduire notre empreinte écologique.
5. **Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous**
Ce volet comprend le renforcement des services sociaux et de santé, ainsi que la promotion d'interactions intergénérationnelles.
6. **Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine**
La commune s'engage à garantir un accès équitable à l'éducation et à la culture, tout en valorisant son patrimoine local.
7. **Être une commune dynamique, soutenant le développement économique et agricole**
Soutenir l'économie locale et favoriser une agriculture durable sont au cœur de cet objectif stratégique.
8. **Être une administration efficace, accessible et tournée vers la digitalisation**
Une modernisation des services administratifs, axée sur la digitalisation et l'accessibilité, permettra de mieux répondre aux besoins des citoyens.

Objectifs opérationnels et actions concrètes

Pour chaque objectif stratégique, des objectifs opérationnels précis sont définis afin de faciliter sa réalisation. Par exemple :

- Pour l'objectif stratégique de participation citoyenne, un objectif opérationnel pourrait être de **renforcer l'implication des citoyens dans les projets communaux**. Cela se traduira par des actions telles que la création d'un conseil consultatif, l'organisation d'événements communautaires ou l'amélioration des services de proximité.
- Dans le cadre de l'objectif stratégique lié à l'environnement, un objectif opérationnel consistera à **préserver et restaurer la biodiversité** par des projets comme la mise en œuvre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ou la création d'espaces verts.

Chaque objectif opérationnel est accompagné d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer son avancement au fil du temps. Ces indicateurs sont indispensables pour assurer la cohérence entre les moyens alloués et les résultats attendus.

Organisation du PST en deux volets complémentaires

1. **Le volet externe**, centré sur le développement de la commune, couvre les projets destinés à améliorer le cadre de vie, la sécurité, l'environnement, la santé, l'économie, et la participation citoyenne.
2. **Le volet interne**, orienté vers l'administration et son fonctionnement, vise à optimiser les services offerts aux citoyens. Cela inclut la formation des agents, la modernisation des équipements et la digitalisation des processus.

Souplesse et adaptabilité

Le PST est une feuille de route stratégique, mais non un cadre rigide. L'autorité communale peut ajuster les priorités en fonction des évolutions locales ou des opportunités. Si une action inscrite dans le programme devient inopportune ou inefficace, elle peut être suspendue ou remplacée par une autre initiative. Inversement, des projets non prévus initialement peuvent être intégrés s'ils répondent aux besoins émergents de la commune.

Cycle de vie du PST

Le PST est structuré en trois phases clés :

- **L'élaboration**, qui définit les priorités, les objectifs et les projets à mettre en œuvre.
- **L'évaluation intermédiaire**, qui permet de mesurer l'état d'avancement et d'apporter des ajustements si nécessaire.
- **L'évaluation finale**, réalisée en fin de mandat, dresse un bilan des résultats obtenus et tire les leçons pour le cycle suivant.

- **Préparation PST 25-30** : 2024
- **Élaboration du PST** : T1-T3 2025
- **Évaluation intermédiaire** : 2027
- **Évaluation finale** : 2030

En définitive, le PST 2025-2030 est un outil stratégique visant à coordonner et suivre les actions qui façonneront l'avenir de la commune de Nassogne. Il repose sur une démarche collaborative entre les autorités locales, les services administratifs, et les citoyens, pour garantir une gestion transparente, responsable et orientée vers le développement durable.

Rapport d'exécution - Évaluation du PST

L'évaluation finale du Programme Stratégique Transversal (PST) doit être réalisée dans les six mois suivant l'année des élections communales, coïncidant avec le renouvellement intégral des organes politiques. Cette évaluation a pour objectif principal de vérifier l'état d'avancement et la réalisation des projets stratégiques et opérationnels. Elle se concentre sur l'attribution et la gestion des compétences, sans remettre en question le contenu politique initialement défini.

Étapes du processus d'évaluation

Le processus se déroule en cinq étapes successives :

1. **Constitution du rapport d'exécution** : Le Comité de Direction est chargé d'élaborer un rapport détaillé qui dresse un bilan de l'avancement des objectifs et projets inscrits au PST.
2. **Évaluation par le Collège communal** : Le Collège communal examine le rapport et en vérifie la conformité avec les objectifs stratégiques et opérationnels.
3. **Prise d'acte par le Conseil communal** : Une fois validé par le Collège, le rapport est soumis au Conseil communal pour une prise d'acte officielle.
4. **Publication facultative** : Une première publication du rapport peut être effectuée à la discrétion du Conseil communal après la prise d'acte.
5. **Publication obligatoire** : Le rapport d'évaluation est transmis au nouveau Collège communal issu des élections, marquant ainsi le transfert officiel d'information stratégique pour le prochain cycle.

Ce dispositif permet de garantir la transparence de la gestion communale tout en favorisant la continuité des actions stratégiques entre les différentes mandatures.

Méthodologie

L'évaluation finale, étape incontournable pour toutes les institutions locales, constitue un bilan structuré permettant de mesurer l'état d'avancement des objectifs stratégiques et opérationnels du PST. Bien que le cadre légal de cette évaluation soit défini, il peut légèrement varier selon les institutions concernées.

Le PST a pour vocation principale d'introduire et de planifier des projets nouveaux ou des initiatives innovantes, en réponse aux différentes missions de la commune. Il n'a pas pour but de répertorier ou reprendre les actions courantes déjà inscrites dans les obligations réglementaires des pouvoirs locaux. Par conséquent, le PST nécessite de **faire des choix stratégiques**, afin de concentrer les ressources disponibles sur des objectifs jugés prioritaires.

Souplesse dans la gestion des projets

Le PST n'est pas un cadre rigide. Il est important que la commune conserve la capacité de s'adapter aux opportunités et contraintes rencontrées en cours de mandat. Ainsi :

- Une action, même si elle n'était pas prévue initialement dans le PST, peut être réalisée si elle répond à un besoin stratégique.
- Inversement, une action inscrite au PST peut être abandonnée si elle devient inefficace ou inopportune.

Cette flexibilité permet à l'autorité communale de réagir aux imprévus, qu'il s'agisse d'opportunités nouvelles ou de nécessités urgentes.

Temporalité et cycles des projets

La gestion communale dépasse largement le cadre temporel d'un seul mandat de six ans. Certains projets complexes, en raison de leur ampleur ou de leur spécificité technique, peuvent s'étendre sur plusieurs cycles politiques. Divers facteurs influencent les délais de mise en œuvre, notamment :

- Les ressources humaines et budgétaires disponibles,
- Les contraintes légales et réglementaires,
- Les aspects techniques propres aux projets.

L'évaluation finale du PST offre ainsi une **photographie ponctuelle** de l'état d'avancement des projets. Il convient également de reconnaître que chaque projet présente des niveaux de difficulté et de réalisation différents. Certains peuvent être rapidement achevés, tandis que d'autres nécessitent des efforts prolongés sur plusieurs années.

Évaluation finale

Bien que le cadre légal de l'évaluation finale du PST soit peu détaillé quant à son contenu, il repose néanmoins sur deux étapes essentielles permettant de garantir un suivi rigoureux des objectifs stratégiques :

1. Constitution du rapport d'exécution :

Le Comité de Direction établit un rapport détaillé qui fait état de l'avancement des projets et des actions liés à chaque objectif stratégique. Ce rapport est fondé sur des données factuelles collectées tout au long de la mise en œuvre du PST.

2. Évaluation par le Collège communal :

Le Collège communal analyse le rapport d'exécution et en tire un bilan global. Cette évaluation permet de vérifier dans quelle mesure les objectifs stratégiques et opérationnels ont été atteints, tout en identifiant les réussites, les difficultés rencontrées et les ajustements nécessaires.

L'évaluation finale se concentre sur chaque **objectif stratégique** (OS). Pour chacun d'eux, une analyse spécifique est réalisée à partir du rapport d'exécution propre aux projets associés. Cela permet d'avoir une vision globale et précise de l'impact des politiques menées au cours du mandat.

Ce processus est indispensable pour dresser un bilan complet du PST et constitue une base de réflexion pour ajuster ou redéfinir les priorités stratégiques lors des mandats suivants.

Statistiques

Le bilan de l'évaluation finale du PST peut naturellement être complété par des analyses statistiques. Ces analyses permettent de mieux comprendre l'état d'avancement des projets, mais plusieurs points doivent être pris en considération.

Hétérogénéité des projets

Tous les projets ne présentent pas la même complexité ni les mêmes contraintes. Certains projets sont plus faciles à réaliser en raison de leur nature, de leur envergure ou des ressources nécessaires, tandis que d'autres nécessitent davantage de temps, de compétences spécifiques ou de moyens financiers.

Interprétation de l'état d'avancement

La notion d'« achèvement » d'un projet peut varier selon les parties prenantes. Par exemple :

- Pour les citoyens, un projet de construction (par exemple, une salle de sports) est considéré comme terminé dès lors qu'il est fonctionnel et accessible au public.
- Pour le responsable technique, ce même projet peut être encore « en cours » tant que toutes les réceptions techniques et conformités réglementaires ne sont pas finalisées.
- Le directeur financier, quant à lui, n'estimera le projet « achevé » qu'une fois tous les paiements, subsides et autres opérations financières seront clôturés.

Ces différences d'interprétation doivent être prises en compte dans les analyses pour éviter des divergences dans l'évaluation globale.

Durée des projets et cycles de mandats

Il est essentiel de rappeler que la réalisation de projets, notamment ceux de grande envergure, ne se limite pas à la durée d'un seul mandat communal. Certains projets complexes peuvent s'étendre sur plusieurs cycles politiques en raison de :

- La nécessité d'obtenir des financements externes ou des autorisations réglementaires,
- Les contraintes techniques et les phases successives de planification, exécution et réception,
- La disponibilité des ressources humaines et budgétaires.

Par conséquent, les analyses statistiques doivent être contextualisées en tenant compte de ces différents facteurs afin de fournir une image réaliste et complète de l'avancement des projets inscrits au PST.

Projets – Liste

Libellé	Objectif Stratégique - Opérationnel - Actions
OS1	OS1 : 1. Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre
OO11	OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales
1101	Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
1102	Remise en place du conseil consultatif communal des jeunes
1103	Création d'un Conseil Consultatif pour la Prévention des Inondations et la Gestion des Risques Climatiques
1104	Mise en place d'une communauté consultative Nassogne-énergie partagée
1105	Mise en place de la commission « démocratie participative »
1106	Remise en place de la commission forestière
1107	Remise en place de la commission agricole
1108	Sensibilisation des citoyens à la gestion responsable de l'eau
OO12	OO1.2 : Améliorer les services de proximité et le sport
1201	Organisation d'événements sportifs
1202	Soutien et développement d'activités sportives sur le territoire de la commune
1203	Création d'un site pour la pratique du Padel
1204	Obtention de la deuxième étoile du label "commune sportive"
OS2	OS2 : Être une commune où la mobilité et la sécurité routière sont optimales
OO21	OO2.1 : Sécuriser les déplacements sur le territoire communal
2101	Installation de radars préventifs et répressifs
2102	Implication des riverains dans la sécurisation des villages
2103	Aménagement de nouveaux abris de bus
OO22	OO2.2 : Développer des solutions de transport durable
2201	Création de réseaux lents reliant les villages
2202	Développement de sites de covoiturage
2203	Équipement du parking de covoiturage à Bande
OS3	OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable
OO31	OO3.1 : Préserver et restaurer la biodiversité
3101	Mise en œuvre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
3102	Création de potagers partagés et d'espaces verts
3103	Maintien de la sauvegarde des ruisseaux et chauves-souris
3104	Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts
3105	Éducation à la culture potagère et à la gestion écologique des jardins
3106	Amélioration des habitats par la création de mares et la réhabilitation de milieux visant à favoriser la biodiversité et la rétention d'eau
3107	Création d'espaces verts et maintien du verdissement des cimetières
OO32	OO3.2 : Réduire l'impact environnemental
3201	Installation de caméras de surveillance dans le cadre de la lutte contre les incivilités
3202	Engagement d'un Conseiller en Environnement
3203	Installation d'une zone d'immersion temporaire en amont de Madsbourg
3204	Soutien aux habitants pour l'installation de mesures de protection contre les inondations
3205	Mise en place du réseau d'égouts et des systèmes d'épuration pour Forrières et autres villages non encore desservis
3206	Actualisation des cahiers des charges lors du renouvellement des baux de chasse
OO33	OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles
3301	Déploiement d'actions pour l'autonomie en gestion de l'eau potable
3302	Procéder à l'urbanisation des emplacements à bâtir appartenant à la Commune
3303	Actualisation du Guide Communal d'Urbanisme et du Schéma de Développement Territorial
3304	Réflexion sur le développement d'un quartier nouveau : Acquisition de la scierie à Nassogne
3305	Intégration de techniques urbanistiques pour une meilleure absorption de l'eau par le sol
3306	Assurer la qualité de l'eau potable
3307	Digitalisation du réseau d'eau
3308	Atténuer l'autosuffisance en eau pour la commune
3309	Mise en place de zones de protection de nos sources en eau
3310	Lutte contre les rats-laveurs
OS4	OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables
OO41	OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics
4101	Rénovation énergétique des bâtiments communaux
4102	Installation de panneaux photovoltaïques
4103	Remplacement des chaudières mazout par de la biomasse ou une autre source d'énergie renouvelable
4104	Finalisation du réseau de chaleur de Grune
4105	Extension du réseau de chaleur de Nassogne
4106	Rénovation de la toiture du CPAS
4107	Placement de thermostats pilotables à distance pour les bâtiments publics
4108	Réalisation de formations à destination des citoyens visant à l'amélioration énergétique de leur(s) bâtiment(s)
4109	Transformation et agrandissement du complexe sportif de Forrières
4110	Rénovation et isolation du hall omnisport de Nassogne
4111	Rénovation des infrastructures du football à Bande
OO42	OO4.2 : Développer les énergies renouvelables
4201	Mise en place d'une plateforme de transformation du bois en plaquettes pour les réseaux de chaleur
4202	Création d'un réseau de chaleur à Forrières

Libellé	Objectif Stratégique - Opérationnel - Actions
OS5	OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous
OS5.1	OS5.1 : Renforcer le soutien aux groupes vulnérables
5101	Création de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
5102	Développement de services d'aide sociale, de santé et de soutien aux aidants proches
5103	Création d'une aire de jeux à Lesterny
5104	Créer une aire de multisports à Masbourg
5105	Créer une aire de multisports à Chavanne
5106	Augmenter le nombre de place dans la crèche "Les Bisounours" à Chavanne
OS5.2	OS5.2 : Promouvoir les interactions intergénérationnelles et l'aide aux aînés
5201	Création de centres de rencontre et d'activités intergénérationnelles
5202	Organisation d'événements de sensibilisation et de soutien visant à la cohésion sociale
5203	Réalisation d'un appartement tremplin
5204	Renforcement des services d'aide et de soutien aux personnes en situation d'handicap
OS5.3	OS5.3 : Une commune respectueuse des animaux et de leur bien-être
5301	Un Plan communal de bien-être animal
5302	Sensibilisation au Bien-être animal
5303	Lutte contre la surpopulation féline
OS6	OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine
OS6.1	OS6.1 : Assurer un accès équitable à l'éducation et à la culture
6101	Adaptation des infrastructures scolaires aux évolutions pédagogiques
6102	Promotion de la démarche d'alimentation durable
OS6.2	OS6.2 : Valoriser le patrimoine local et le tourisme
6201	Développement de circuits thématiques pour le slow tourisme
6202	Aménager des églises et des salles pour des expositions et des concerts
6203	Restaurer et valoriser l'Arboretum de Forrières
6204	Mise en place d'un musée des métiers du bois en collaboration avec le cercle historique
6205	Réalisation d'une nouvelle carte de promenades pédestres
6206	Invitation des acteurs touristiques locaux et des associations à des concertations
OS7	OS7 : Être une commune dynamique, soutenant le développement économique et agricole
OS7.1	OS7.1 : Soutenir les entrepreneurs locaux
7101	Développement de formations numériques pour les entreprises locales
7102	Création d'une halle sur la place de Forrières
7103	Accompagnement des entrepreneurs grâce à des programmes de conseil et d'incubation d'entreprises via la CLAC
7104	Mise en place d'une association de commerçants
7105	Adhésion à une Agence de Développement Local
OS7.2	OS7.2 : Favoriser une agriculture durable
7201	Promotion de la diversification agricole face aux défis climatiques
OS8	OS8 : Être une administration efficace, accessible et tournée vers la digitalisation
OS8.1	OS8.1 : Moderniser les services administratifs
8101	Digitalisation des services communaux (guichet électronique)
8102	Développement d'une application mobile pour les signalements d'incivilités
8103	Initier les jeunes à la logique informatique et à la programmation avec Codeplay
8104	Création d'un service d'aidants numériques
8105	Renforcer l'affiliation de la population de l'outil Be Alert
8106	Création d'un service administratif mobile
8107	Remettre un "packagede bienvenue" aux nouveaux arrivants sur la commune

Fiches projets



N° 1101 : Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales

Échevinat porteur : Rénovation rurale

Échevinats partenaires : Urbanisme – Petite Enfance - Aînés – Environnement - Travaux

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Urbanisme - Petite Enfance - Aînés - Environnement

Description (contexte, limites, risques...) :

La CLDR (Commission Locale du Développement Rural) vise à encourager la participation citoyenne dans la planification et la gestion des projets de développement rural, en associant habitants et acteurs locaux pour une gouvernance transparente. Le projet de la maison rurale à Chavanne, premier réalisé grâce au PCDR issu de la CLDR, rassemble une crèche, un espace communautaire, une cuisine, ainsi que des aménagements extérieurs. Il favorise les rencontres intergénérationnelles et la cohésion sociale en créant des lieux de convivialité et de services pour tous. Le projet répond aux besoins démographiques croissants et dynamise l'économie locale. En somme, il contribue à la revitalisation du territoire en renforçant le lien social et en offrant de nouvelles opportunités d'emploi.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- PCDR
- FRW
- Synergie Architecture
- CCCA
- ONE
- SPW

N° 1102 : Remise en place du conseil consultatif communal des jeunes

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales

Échevinat porteur : Jeunesse

Service porteur : Jeunesse

Description du projet

Ce projet vise à remettre en place une structure représentative pour permettre aux jeunes de la commune de s'exprimer sur les politiques locales, en particulier sur les aménagements qui les concernent directement (ex. skate-park, loisirs, mobilité). Il s'appuie sur des dynamiques existantes, notamment les échanges entre les jeunes et l'animateur de rue observés dans le cadre du projet de skate-park mobile.

Justification

Le diagnostic participatif du PCDR a révélé un manque d'activités et d'espaces d'expression pour les jeunes. Leurs attentes ont été prises en compte dans plusieurs projets comme le skate-park, montrant leur volonté de s'impliquer. Le conseil consultatif des jeunes permettra d'institutionnaliser cette implication et de la pérenniser dans une dynamique participative.

Parties prenantes

- Jeunes de la commune (collèges, mouvements de jeunesse, etc.)
 - Animateur de rue
 - Écoles locales
 - Échevinat de la jeunesse et de la participation
 - Centre culturel de Nassogne
-

Programme de réalisation

1. Identification des partenaires éducatifs et sociaux
 2. Lancement d'un appel à candidatures auprès des jeunes
 3. Organisation d'une première rencontre de structuration du conseil
 4. Intégration de représentants dans certaines commissions communales (mobilité, sport, culture...)
 5. Mise en place d'un programme d'activités porté par les jeunes
-

Budget prévisionnel

Budget modeste : communication, logistique, accompagnement (animateur jeunesse)

N° 1103 : Création d'un Conseil Consultatif pour la Prévention des Inondations et la Gestion des Risques Climatiques

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales

Échevinat porteur : Eau

Échevinats partenaires : Communication – Environnement - Travaux

Service porteur : Eau

Services partenaires : Communication – Environnement – Travaux

Description du projet

Ce conseil consultatif aura pour mission de suivre et d'analyser les phénomènes climatiques impactant la commune, en particulier les risques d'inondation, de sécheresse ou de dégradation de la forêt. Il intégrera des citoyens, experts, et partenaires institutionnels pour émettre des recommandations concrètes. Il pourra s'appuyer sur des données issues du laboratoire en plein air mentionné dans le PCDR, qui permet de développer une approche scientifique du changement climatique et de ses effets sur le territoire.

Justification

Les inondations de 2021 ont mis en évidence la vulnérabilité de certains villages. Une meilleure anticipation des événements climatiques devient cruciale. Ce conseil s'inscrit dans une volonté de gouvernance partagée, de prévention et de réponse stratégique aux enjeux climatiques locaux.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Universités partenaires
 - Département de la Nature et des Forêts (DNF)
 - Cellule Bois-Énergie
 - Citoyens engagés (riverains concernés)
-

Programme de réalisation

1. Constitution du conseil consultatif par appel public
 2. Intégration de partenaires académiques et techniques
 3. Collecte des données locales (terrain, historique des inondations)
 4. Définition d'un plan d'action de prévention et de recommandations
 5. Communication publique des conclusions et orientations
-

Budget prévisionnel

À évaluer selon la fréquence des réunions, les partenariats scientifiques, et les moyens de communication (estimatif : 10.000 €/an).

N° 1104 : Mise en place d'une communauté consultative Nassogne énergie partagée

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales

Échevinat porteur : Energie

Échevinats partenaires : Communication - Travaux

Service porteur : Energie

Services partenaires : Communication – Travaux

Description du projet

Ce projet vise à créer une instance consultative ouverte aux citoyens afin de structurer la participation locale autour de la transition énergétique. Elle contribuera à informer, sensibiliser et impliquer les habitants dans les projets tels que les réseaux de chaleur, les groupements d'achat, les plateformes bois-énergie, ou encore la production d'énergie renouvelable locale. La Communauté consultative Nassogne énergie partagée servira aussi de relais entre la commune, les opérateurs techniques et les usagers.

Justification

Les consultations du PCDR ont montré une forte mobilisation citoyenne autour des enjeux énergétiques, avec des attentes exprimées en matière d'autonomie énergétique et d'information renforcée. Le projet s'inscrit dans le PAEDC (Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat) et complète les démarches déjà engagées (réseaux de chaleur, actions de sensibilisation, formations, etc.).

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Guichet Énergie (Marche-en-Famenne)
 - Famenne Énergie
 - ÉcoTeam
 - Citoyens volontaires
 - GAL RoMaNa
 - CPAS
-

Programme de réalisation

1. Lancement d'un appel à participation citoyenne
 2. Mise en place de réunions d'information et d'ateliers participatifs
 3. Constitution officielle de la Communauté
 4. Intégration dans les projets communaux (avis, relais, propositions)
 5. Suivi annuel et évaluation des actions portées
-

Budget prévisionnel

Environ 5.000 €/an pour l'animation, la logistique des réunions, les supports de communication.

N° 1105 : Mise en place de la commission « démocratie participative »

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales

Échevinat porteur : Collège (tous les échevinats sont concernés).

Service porteur : Directeur général

Description du projet

La commission « démocratie participative » aura pour objectif de structurer la participation des citoyens à la vie communale. Elle permettra d'organiser des moments d'échange autour des projets importants (environnement, aménagement, mobilité, etc.) et d'associer les habitants aux processus de décision. Cette structure transversale sera constituée de citoyens, de représentants associatifs et d'élus. Elle appuiera les démarches participatives déjà entamées dans le cadre du PCDR (réunions villageoises, consultations, comités thématiques).

Justification

Le PCDR a mis en évidence l'attente forte de la population pour être davantage impliquée, notamment sur les grands choix d'aménagement du territoire ou de gestion des ressources. Cette commission donnera une suite pérenne à cette dynamique, dans une logique de gouvernance partagée et de transparence.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
 - Citoyens
 - Représentants associatifs
 - Représentant des différentes commissions consultatives
-

Programme de réalisation

1. Rédaction du règlement de fonctionnement de la commission
2. Lancement d'un appel public à participation
3. Organisation de la première séance constitutive
4. Intégration dans les cycles de décisions (consultations régulières en amont des projets)
5. Évaluation annuelle du fonctionnement

Budget prévisionnel

Budget estimé à 3.000 € par an (logistique, animation, supports de communication).

N° 1106 : Remise en place de la commission forestière

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales

Échevinat porteur : Forêt

Échevinats partenaires : Travaux – Eau – Environnement

Service porteur : Forêt

Services partenaires : Travaux – Eau – Environnement

Description du projet

La forêt représente un patrimoine essentiel pour la Commune de Nassogne. Elle a un rôle multifonctionnel qui ne cesse de s'amplifier. Outre ses aspects économique et écologique, elle remplit des fonctions sociales, touristiques, culturelles et didactiques. Mais c'est avant tout en matière de climat, de qualité de l'air et de protection des ressources en eau qu'elle doit être mise en exergue.

Ce projet vise à **réactiver et structurer une Commission forestière communale** chargée de :

- Etudier les différentes préoccupations écologiques, économiques et sociales liées au développement de la forêt (communale et privée);
- Recueillir les avis des différents partenaires;
- Formuler des propositions de gestion;
- Suggérer, favoriser et appuyer toute initiative qui contribue au développement durable de notre forêt.

Justification

La relance de la commission forestière permet :

- De **formaliser un espace d'échange structuré**, en veillant à la représentation la plus large possible (propriétaires forestiers privés, pépiniéristes, métiers du bois, environnementalistes, chasseurs, agriculteurs, éleveurs, issus du secteur HORECA, du tourisme, scientifique, citoyen motivé, ...).
 - D'entraîner une véritable prise de conscience de la riche diversité que notre forêt recèle.
 - De renforcer la **prise en compte des enjeux forestiers** dans les politiques communales (ressources énergétiques et ressources en eau)
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - DNF
 - FRW
 - Représentant des propriétaires forestiers privés
 - Représentant de la filière bois (du pépiniériste à la valorisation et à la transformation)
 - Représentant des conseils cynégétiques
 - Représentant du secteur HORECA et touristique
 - Commission agricole
-

Programme de réalisation

1. Invitation à l'ensemble des parties prenantes pressenties à une réunion de relance
 2. Désignation d'un coordinateur communal et rédaction d'un règlement de fonctionnement
 3. Établissement d'un **calendrier annuel de réunions**
 4. Participation à l'élaboration ou au suivi de projets forestiers communaux
 5. Lien régulier avec les échevins, la CLDR et la population
-

Budget prévisionnel

Coût principalement en coordination et communication

± 2.000 à 3.000 €/an

Financement possible via :

- **Budget communal**
- **FRW – Appui à la gouvernance participative**
- **Province de Luxembourg – Appui aux commissions locales**

N° 1107 : Remise en place de la commission agricole

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales

Échevinat porteur : Agriculture

Service porteur : Agriculture

Description du projet

Ce projet vise à **réactiver et structurer une Commission agricole communale** chargée de :

- **Représenter les intérêts des agriculteurs locaux** au sein de la commune,
- **Favoriser la concertation** entre agriculteurs, administration et mandataires,
- Participer à la **définition des priorités agricoles locales**,
- Accompagner les projets de **diversification, circuits courts, gestion de l'eau, adaptation au climat**,
- **Contribuer au Plan Climat, au PCDN** et aux actions du GAL RoMaNa.

Justification

La relance de la commission agricole permet :

- D'**informer** les citoyens et agriculteurs des avantages et inconvénients de tous les types d'élevages et de cultures;
- De **formaliser un espace d'échange structuré**,
- D'étudier les différentes préoccupations écologiques, économiques et sociales liées au développement de l'agriculture;
- De renforcer la **prise en compte des enjeux agricoles** dans les politiques communales (urbanisme, mobilité, environnement, alimentation...),
- D'impliquer les producteurs dans des projets collectifs (halle de Forrières, marché fermier, alimentation scolaire...),
- De valoriser le rôle des agriculteurs dans la **gestion durable du territoire**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Agriculteurs des différents villages
 - SPW Agriculture
 - GAL RoMaNa / Natagriwal
 - FRW
 - Milieux scientifiques et agronomes
-

Programme de réalisation

- Invitation des agriculteurs à une réunion de relance
 - Désignation d'un coordinateur communal et rédaction d'un règlement de fonctionnement
 - Établissement d'un **calendrier annuel de réunions**
 - Participation à l'élaboration ou au suivi de projets agricoles communaux
 - Lien régulier avec les échevins, la CLDR et la population
-

Budget prévisionnel

Coût principalement en coordination et communication

± 2.000 à 3.000 €/an

Financement possible via :

- **Budget communal**
- **FRW – Appui à la gouvernance participative**
- **Province de Luxembourg – Appui aux commissions locales**

N° 1108 : Sensibilisation des citoyens à la gestion responsable de l'eau

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.1 : Renforcer l'implication des citoyens dans les décisions locales

Échevinat porteur : Eau

Échevinats partenaires : Communication – Environnement - Agriculture

Service porteur : Eau

Services partenaires : Communication – Environnement

Description du projet

Ce projet vise à sensibiliser les habitants de Nassogne à la richesse et à la vulnérabilité de la ressource en eau. Il inclut des actions concrètes : campagnes d'information sur les économies d'eau, animations scolaires, mise en place de compteurs intelligents accompagnés d'outils pédagogiques, et visites guidées des infrastructures (réservoirs, captages). Il s'appuie sur les orientations du PCDR qui valorise la gestion durable de l'eau comme axe stratégique pour une commune « smart » et résiliente.

Justification

La commune est responsable de la distribution d'eau sur son territoire. Le PCDR souligne la nécessité d'impliquer les citoyens dans une gestion plus économe et préventive, en s'appuyant notamment sur des technologies numériques et des formations aux bonnes pratiques. Ce projet contribue directement aux enjeux climatiques et de durabilité identifiés localement.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - IDELUX Eau
 - Écoles
 - Groupes citoyens (PCDN, Groupe Nature)
 - Commission agricole
-

Programme de réalisation

1. Élaboration de supports d'information (brochures, capsules vidéo, bulletins)
 2. Campagne de sensibilisation en milieu scolaire
 3. Installation pilote de compteurs intelligents accompagnée d'ateliers d'explication
 4. Création d'un parcours pédagogique autour du réservoir ou château d'eau
 5. Évaluation et adaptation annuelle des outils
-

Budget prévisionnel

Environ 7.000 € par an (production de matériel, animations, suivi technique).

N° 1201 : Organisation d'événements sportifs

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.2 : Améliorer la pratique sportive sur le territoire de la commune

Échevinat porteur : Sport

Echevinat partenaire : Santé et Handicap

Service porteur : Sport

Description du projet

Ce projet vise à organiser régulièrement des événements sportifs à l'échelle communale ou intercommunale. Il s'appuie sur le potentiel naturel et forestier de Nassogne, avec des lieux identifiés tels que le site des Chauches pour le trail, le VTT, des concours de bûcheronnage ou du tir à l'arc. Ces manifestations renforceront la cohésion sociale, encourageront l'activité physique et valoriseront le cadre naturel exceptionnel de la commune.

Justification

Le PCDR met en avant la forêt comme levier d'attractivité et de différenciation territoriale. L'organisation d'événements sportifs ponctuels est un vecteur de rayonnement, d'animation locale et de développement touristique. Il permet également de répondre aux attentes exprimées lors des consultations citoyennes concernant l'offre d'activités sportives et familiales.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Associations sportives locales
 - Écoles
 - CPAS (Handicontact)
-

Programme de réalisation

1. Identification des disciplines et des lieux propices
 2. Élaboration d'un calendrier annuel d'événements
 3. Partenariat avec des clubs et associations
 4. Communication (affiches, réseaux, bulletin communal)
 5. Évaluation post-événements et pérennisation
-

Budget prévisionnel

Environ 15.000 €/an (logistique, encadrement, sécurité, communication, prix)

N° 1202 : Soutien et développement d'activités sportives sur le territoire de la commune

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.2 : Améliorer la pratique sportive sur le territoire de la commune

Échevinat porteur : Sport

Service porteur : Sport

Description du projet

Le projet consiste à renforcer l'offre sportive en soutenant les clubs locaux, en valorisant les infrastructures existantes (hall sportif, plaines multisports, street workout) et en développant des activités encadrées pour tous les âges. L'objectif est de rendre le sport plus accessible dans tous les villages, en collaboration avec les animateurs, les écoles et les associations. L'implantation de structures légères (modules mobiles, circuits, etc.) et la promotion des sports nature (trail, VTT, orienteering) sont envisagées.

Justification

Le diagnostic territorial met en évidence un besoin d'encadrement, de soutien logistique et de mise en réseau des initiatives locales. Le sport est identifié comme levier de santé publique, de cohésion sociale et d'animation intergénérationnelle. Le PCDR suggère également de faire évoluer les sites existants en véritables lieux de vie à destination des jeunes et des familles.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Clubs et associations sportives
 - Écoles et mouvements de jeunesse
 - Animateurs sportifs
 - Fédérations sportives
 - Tourisme communal
-

Programme de réalisation

1. Cartographie des infrastructures sportives existantes
 2. Lancement d'un appel à projets pour soutenir les clubs locaux
 3. Amélioration de l'équipement des infrastructures (filets, éclairage, signalétique)
 4. Organisation de formations ou animations encadrées (initiation, stages)
 5. Suivi de la fréquentation et des retombées sociales
-

Budget prévisionnel

Budget annuel estimé à 20.000 € (matériel, communication, soutien aux clubs, encadrement ponctuel)

N° 1203 : Création d'un site pour la pratique du Padel

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.2 : Améliorer la pratique sportive sur le territoire de la commune

Échevinat porteur : Sport

Échevinats partenaires : Urbanisme

Service porteur : Sport

Services partenaires : Urbanisme

Description du projet

Le projet vise à identifier un terrain communal adapté à l'implantation d'un ou plusieurs terrains de padel, une pratique en pleine expansion. L'objectif est de compléter l'offre sportive existante par une infrastructure moderne et attractive, susceptible de dynamiser la vie associative locale et d'élargir la palette des sports accessibles. L'étude intégrera également la faisabilité technique, les coûts et les partenaires potentiels (privés ou associatifs) pour une gestion en régie ou en délégation.

Justification

Dans le cadre du PCDR, le développement d'une offre sportive diversifiée est identifié comme une priorité. L'intérêt pour le padel, sport intergénérationnel et convivial, s'est confirmé dans de nombreuses communes rurales voisines. Le site des Chauches a été retenu comme zone potentielle pour d'autres projets sportifs (trail, concours, VTT), ce qui pourrait permettre des synergies d'aménagement.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Clubs sportifs locaux
 - Fédération francophone de padel
 - Bénévoles / citoyens intéressés
 - Architectes et ingénieurs en équipements sportifs
-

Programme de réalisation

1. Lancement d'une étude de localisation et de faisabilité
2. Évaluation des partenariats possibles (public-privé)
3. Choix du mode de gestion
4. Dépôt des demandes de subsides (Infrasports, ADEPS)
5. Réalisation et inauguration du site

Budget prévisionnel

En fonction du scénario choisi : entre 75.000 € et 150.000 € pour deux terrains standards, hors éclairage et vestiaires.

N° 1204 : Obtention de la deuxième étoile du label "commune sportive"

Objectif stratégique : OS1 : Être une commune proche des citoyens et où il fait bon vivre

Objectif opérationnel : OO1.2 : Améliorer la pratique sportive sur le territoire de la commune

Échevinat porteur : Sport

Service porteur : Sport

Description du projet

Le label « Commune Sportive » est une reconnaissance attribuée aux communes qui mettent en œuvre une politique dynamique en matière de sport. Ce projet vise à structurer l'ensemble des actions sportives de la commune pour répondre aux critères d'une deuxième étoile : diversité des disciplines, accessibilité, implication des publics jeunes et âgés, animation du tissu associatif, événements réguliers, communication renforcée. Il s'appuie sur les projets développés autour du site des Chauches, de l'Arboretum, ainsi que les plaines multisports et les clubs existants.

Justification

Le PCDR identifie la forêt et les sites naturels comme leviers pour une pratique sportive originale, ancrée dans le territoire. La commune souhaite capitaliser sur ses aménagements récents et renforcer leur coordination en vue d'une reconnaissance externe, facteur de motivation interne et de valorisation territoriale. L'obtention de ce label contribuera également à la visibilité régionale et à l'attractivité communale.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Clubs et associations sportives
- ADEPS (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Écoles

Programme de réalisation

- Réalisation d'un audit des infrastructures et activités existantes
 - Constitution d'un comité de pilotage communal « commune sportive »
 - Renforcement des activités répondant aux critères du label
 - Dépôt de candidature auprès de l'ADEPS
 - Communication post-obtention (panneaux, site, presse)
-

Budget prévisionnel

Environ 5.000 € pour les démarches de labellisation et la communication (hors investissements déjà planifiés).

N° 2101 : Installation de radars préventifs et répressifs

Objectif stratégique : OS2 : Être une commune où la mobilité et la sécurité routière sont optimales

Objectif opérationnel : OO2.1 : Sécuriser les déplacements sur le territoire communal

Échevinat porteur : Mobilité et Sécurité Routière

Échevinats partenaires : Travaux – Police et Sécurité

Service porteur : Travaux

Description du projet

Le projet consiste à installer des radars préventifs (affichant la vitesse) et, dans les zones les plus sensibles, des radars répressifs. Ces dispositifs permettront de réduire les excès de vitesse dans les traversées des villages, où les habitants ont exprimé un fort sentiment d'insécurité. Les radars seront mobiles ou fixes selon les contraintes techniques, et intégrés à un plan global d'aménagement de sécurité routière.

Justification

Le PCDR met en évidence des zones à risque, notamment autour des écoles et des maisons de village. La vitesse excessive, bien que dénoncée à plusieurs reprises, reste une réalité, notamment sur les voiries régionales. Des aménagements ponctuels ont été proposés, mais ils doivent être renforcés par des dispositifs de contrôle permanent pour être réellement dissuasifs.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - SPW Mobilité
 - Police locale
 - Écoles, CPAS, citoyens riverains
-

Programme de réalisation

1. Identification des zones prioritaires (écoles, carrefours dangereux, centres de village)
 2. Demande d'avis auprès du SPW Mobilité et de la police
 3. Acquisition de radars (1 fixe et 1 mobile)
 4. Installation technique et mise en service
 5. Suivi des données et communication des résultats
-

Budget prévisionnel

Environ 30.000 € pour 2 dispositifs (mobile + fixe) + frais d'entretien/gestion annuels estimés à 5.000 €.

N° 2102 : Implication des riverains dans la sécurisation des villages

Objectif stratégique : OS2 : Être une commune où la mobilité et la sécurité routière sont optimales

Objectif opérationnel : OO2.1 : Sécuriser les déplacements sur le territoire communal

Échevinat porteur : Mobilité et Sécurité Routière

Échevinats partenaires : Communication - Travaux

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Communication

Description du projet

Le projet vise à mettre en place un dispositif participatif de concertation avec les riverains pour identifier les besoins et propositions en matière de sécurité routière dans les villages. Les habitants seront invités à signaler les zones problématiques, co-construire les solutions avec les services techniques (ralentisseurs, signalisation, aménagements légers), et participer au suivi des effets. Il s'inscrit en complémentarité des projets de sécurisation de la traversée des villages.

Justification

Les consultations villageoises ont fait émerger un sentiment d'insécurité face à la circulation, en particulier dans les traversées de village et aux abords des écoles ou maisons de village. Des réunions thématiques ont été organisées, associant riverains, CLDR, Police et SPW Mobilité. Ce modèle doit être élargi à tous les villages pour favoriser une sécurité partagée et renforcer l'acceptabilité des projets.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Police locale
 - Riverains volontaires
 - Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
 - SPW Mobilité
-

Programme de réalisation

1. Organisation de réunions villageoises thématiques
 2. Collecte des remarques des habitants via formulaire ou plateforme en ligne
 3. Réalisation d'audits de sécurité avec les riverains et les services compétents
 4. Élaboration d'un plan local d'actions et suivi des aménagements
 5. Bilan annuel partagé et ajustement des interventions
-

Budget prévisionnel

10.000 €/an pour animation, concertation, études ponctuelles et petits aménagements (peinture, signalisation)

N° 2103 : Aménagement de nouveaux abris de bus

Objectif stratégique : OS2 : Être une commune où la mobilité et la sécurité routière sont optimales

Objectif opérationnel : OO2.1 : Sécuriser les déplacements sur le territoire communal

Échevinat porteur : Mobilité et Sécurité Routière

Échevinats partenaires : Travaux

Service porteur : Travaux

Description du projet

Ce projet prévoit l'installation, le déplacement ou la sécurisation de plusieurs abris de bus sur le territoire communal, en particulier dans les zones scolaires et villageoises à forte fréquentation. Des propositions concrètes ont été faites lors des consultations pour :

- Sécuriser les arrêts aux carrefours
- Ces interventions s'inscrivent dans un réaménagement global visant à sécuriser les usagers faibles (piétons, enfants) et à améliorer l'accès aux transports en commun.

Justification

Les consultations ont mis en évidence un sentiment d'insécurité marqué aux abords de certains arrêts, exacerbés par une circulation rapide ou un manque de visibilité.

L'amélioration des abris s'inscrit aussi dans une logique de confort, d'inclusion (PMR) et de promotion des transports en commun, notamment pour les scolaires.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - SPW Mobilité
 - TEC
 - Écoles
 - Associations de parents
-

Programme de réalisation

1. Identification et hiérarchisation des arrêts prioritaires
2. Consultation avec SPW Mobilité et TEC
3. Planification des aménagements (déplacement, sécurisation, équipement)
4. Réalisation et communication locale
5. Suivi de la fréquentation et satisfaction des usagers

Budget prévisionnel

Estimation de 7.000 € à 10.000 € par abri (fourniture, pose, sécurisation), à planifier par phase selon les priorités et subventions possibles.

N° 2201 : Création de réseaux lents reliant les villages

Objectif stratégique : OS2 : Être une commune où la mobilité et la sécurité routière sont optimales

Objectif opérationnel : OO2.2 : Développer des solutions de transport durable

Échevinat porteur : Mobilité et Sécurité Routière

Échevinats partenaires : Travaux – Rénovation Rurale

Service porteur : Travaux

Description du projet

Ce projet vise à créer un réseau de cheminements lents, sécurisés et balisés, reliant les villages de la commune. Contrairement aux itinéraires de promenade actuels à vocation touristique, ces nouveaux tracés auront une finalité utilitaire et quotidienne, facilitant les déplacements à pied ou à vélo pour les scolaires, les travailleurs et les habitants. L'initiative a été largement construite lors d'une réunion thématique « mobilité douce » réunissant citoyens, CLDR, services techniques et acteurs de terrain.

Justification

Le PCDR met en évidence une forte dépendance à la voiture pour les déplacements inter-village. Les propositions citoyennes ont souligné le besoin d'alternatives sûres, non motorisées, adaptées aux usages quotidiens. Un réseau cohérent et balisé permettrait à la fois une amélioration du cadre de vie, un renforcement des liens sociaux et une réduction des émissions liées à la mobilité.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CLDR
 - Maison du Tourisme Famenne-Ardenne
 - Associations locales de marche et de vélo
 - SPW Mobilité
 - Propriétaires fonciers
-

Programme de réalisation

1. Réalisation d'un inventaire des tronçons prioritaires (grille de critères et concertation)
 2. Commande d'une étude technique et cartographique
 3. Priorisation des aménagements et obtention des permis
 4. Réalisation des travaux (revêtements, balisage, marquage, sécurisation)
 5. Communication et animation (événements, parcours découvertes)
-

Budget prévisionnel

À affiner selon les tronçons, mais estimation par tronçon : 20.000 à 30.000 €
Objectif indicatif : réalisation de 3 tronçons/an

N° 2202 : Développement de sites de covoiturage

Objectif stratégique : OS2 : Être une commune où la mobilité et la sécurité routière sont optimales

Objectif opérationnel : OO2.2 : Développer des solutions de transport durable

Échevinat porteur : Mobilité et Sécurité Routière

Échevinats partenaires : Aînés - Travaux

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Aînés

Description du projet

Ce projet vise à aménager plusieurs sites adaptés au covoiturage sur le territoire communal, à commencer par Bande et Harsin, tout en développant des outils numériques pour faciliter l'organisation de trajets partagés. Une attention particulière est portée vers les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou isolées. Il s'agira de combiner une plateforme (ou groupe local) de mise en relation, une communication active sur les aires disponibles, et un accompagnement par les acteurs sociaux locaux.

Justification

Le PCDR identifie le covoiturage comme un levier de cohésion sociale et de réduction des inégalités d'accès à la mobilité. Il répond aussi à une logique environnementale (réduction des GES) et économique. Le manque de transports publics est compensé par la solidarité locale, à valoriser via des outils numériques et une logistique minimale : signalétique, aires sécurisées, bancs, abris, etc..

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS
 - CCCA
 - Associations locales d'entraide
 - Plateformes numériques existantes (ex. : Covoit.net, Karos, plateformes régionales)
 - SPW Mobilité
-

Programme de réalisation

1. Choix des sites prioritaires à équiper
 2. Mise en place de signalétique spécifique, bancs, éclairage éventuel
 3. Création ou adaptation d'une plateforme locale de mise en relation
 4. Campagne de sensibilisation et accompagnement des publics cibles
 5. Suivi via un tableau de bord communal
-

Budget prévisionnel

15.000 € par site (mobilier, signalisation, communication) + 5.000 € pour développement/support numérique

N° 2203 : Équipement du parking de covoiturage à Bande

Objectif stratégique : OS2 : Être une commune où la mobilité et la sécurité routière sont optimales

Objectif opérationnel : OO2.2 : Développer des solutions de transport durable

Échevinat porteur : Mobilité et Sécurité Routière

Échevinats partenaires : Travaux

Service porteur : Travaux

Description du projet

Il s'agit d'aménager un espace de stationnement sécurisé pour le covoiturage à Bande, situé dans la boucle de la N4 (direction Bastogne). Le projet prévoit également l'installation d'une signalétique adaptée et la mise en œuvre d'un système de communication numérique (réseaux sociaux, panneaux, plateforme mobile) pour informer les usagers et favoriser l'organisation de trajets partagés. Cette aire pourra devenir un point de rencontre stratégique pour les déplacements vers Namur, Marche, ou Luxembourg et s'accompagnera de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.

Justification

Malgré l'existence d'une offre de transport public acceptable vers Namur, le covoiturage est reconnu comme une réponse complémentaire efficace, déjà identifiée comme prioritaire dans le Plan Intercommunal de Mobilité (PICM). La CLDR a validé ce projet comme une priorité au sein du PCDR, car il renforce les mobilités douces, les liens sociaux et la résilience locale en limitant les émissions polluantes.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - SPW Mobilité
 - CPAS
 - Plateformes de covoiturage (Mobility.brussels, Covoit.net)
 - Riverains et usagers réguliers
-

Programme de réalisation

1. Analyse de la faisabilité technique du site (accès, visibilité, sécurité)
 2. Planification et aménagement du parking (revêtement, marquage, mobilier)
 3. Mise en place d'une campagne de communication et signalisation directionnelle
 4. Déploiement d'une plateforme de covoiturage locale ou mutualisation d'un outil existant
 5. Évaluation de l'usage et des impacts
-

Budget prévisionnel

Estimation : 20.000 à 25.000 € pour les travaux et la communication

Co-financements envisageables via PICM ou Région wallonne (mobilité durable)

N° 3101 : Mise en œuvre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.1 : Préserver et restaurer la biodiversité

Échevinat porteur : Environnement

Échevinats partenaires : Agriculture

Service porteur : Environnement

Services partenaires : Agriculture

Description du projet

Ce projet vise à structurer et à valoriser les actions du PCDN auprès du grand public à travers une communication active et multicanal (panneaux, brochures, capsules vidéo, site internet, visites guidées, etc.). L'objectif est de renforcer l'adhésion citoyenne et la visibilité des nombreuses initiatives menées depuis la création du PCDN : plantations de haies, création de mares, ateliers potagers, semaine de l'arbre, projets éducatifs, etc.

Justification

Depuis 2014, le PCDN de Nassogne initie et soutient des actions en faveur de la nature. Un effort de communication structuré est nécessaire pour sensibiliser la population, partager les bonnes pratiques et inciter à l'implication citoyenne. Le projet répond également à l'enjeu transversal du PCDR visant à améliorer la communication territoriale et à renforcer la dynamique environnementale communale.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- PCDN
- Associations environnementales locales (Natagora, Groupe Nature)
- Écoles
- Commissions agricoles et forestières

Programme de réalisation

1. Inventaire des actions menées depuis 2014
 2. Création de supports pédagogiques et informatifs
 3. Organisation d'événements publics et visites commentées
 4. Intégration des actions dans la communication communale (bulletins, réseaux sociaux, site)
 5. Suivi via des indicateurs d'impact et d'appropriation citoyenne
-

Budget prévisionnel

5.000 € / an (impression, création de contenu, logistique événementielle)

N° 3102 : Création de potagers partagés et d'espaces verts

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.1 : Préserver et restaurer la biodiversité

Échevinat porteur : Environnement

Service porteur : Environnement

Description du projet

Le projet consiste à créer des **potagers partagés accessibles à tous** (écoles, familles, aînés, associations) sur différents sites de la commune. Il vise à renforcer la **convivialité intergénérationnelle**, promouvoir l'éducation à la biodiversité et encourager une agriculture locale, durable et participative. Ces potagers seront accompagnés d'activités pédagogiques, d'animations et de temps de jardinage collectif, en lien avec les dynamiques du PCDN et de l'éco-conseillère.

Justification

La demande citoyenne exprimée dans le PCDR souligne l'intérêt pour des **espaces verts collectifs et conviviaux**, permettant à la fois l'apprentissage, le partage de savoir-faire et la production locale. Ce projet contribue à la **cohésion sociale**, à l'autonomie alimentaire, à la transmission des pratiques écologiques, et à la valorisation du foncier communal sous-utilisé.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - PCDN
 - Écoles
 - Associations environnementales et sociales
 - Habitants motivés
-

Programme de réalisation

1. Identification des terrains communaux ou privés adaptés
 2. Lancement d'un appel à participation citoyenne
 3. Aménagement de base : bacs, composteurs, clôtures, récupération d'eau
 4. Planification des activités pédagogiques avec les écoles et le PCDN
 5. Suivi et entretien collectif avec les référents locaux
-

Budget prévisionnel

Environ 10.000 € par site pour les aménagements initiaux, avec un budget récurrent d'environ 2.000 € pour l'animation et l'entretien annuel.

N° 3103 : Maintien de la sauvegarde des oiseaux et chauves-souris

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.1 : Préserver et restaurer la biodiversité

Échevinat porteur : Environnement

Service porteur : Environnement

Description du projet

Ce projet vise à favoriser la présence et la reproduction des oiseaux et chauves-souris sur le territoire de la commune par l'installation de nichoirs et gîtes adaptés, ainsi que par la préservation ou la création de corridors écologiques. Il s'intègre aux actions existantes de plantation de haies, de maintien d'habitats spécifiques (prairies maigres, zones bocagères) et aux mesures de sensibilisation menées avec les écoles. Des espèces cibles comme la pie-grièche écorcheur ou les chauves-souris forestières sont déjà identifiées localement comme prioritaires.

Justification

Le PCDR met en avant la nécessité de renforcer la biodiversité par des actions concrètes. Plusieurs espèces sensibles et protégées sont présentes à Nassogne, notamment dans des zones Natura 2000 ou gérées par le PCDN. Leur maintien passe par des aménagements ciblés, une gestion différenciée des espaces verts et une meilleure information du public. La sauvegarde des espèces joue également un rôle dans l'équilibre écologique (lutte naturelle contre les ravageurs, pollinisation, etc.).

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- PCDN - Groupe Nature
- Natagora
- Écoles
- Riverains volontaires

Programme de réalisation

1. Identification des espèces cibles et des sites d'intervention
 2. Fabrication et pose de nichoirs (oiseaux) et de gîtes (chauves-souris)
 3. Campagnes d'information et animations pédagogiques
 4. Intégration dans la gestion des espaces verts communaux
 5. Suivi annuel par le PCDN et ajustements
-

Budget prévisionnel

6.000 à 8.000 € pour l'achat, la fabrication et la pose de dispositifs + budget d'animation
(2.000 €/an)

N° 3104 : Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.1 : Préserver et restaurer la biodiversité

Échevinat porteur : Environnement

Échevinats partenaires : Travaux

Service porteur : Environnement

Services partenaires : Travaux

Description du projet

Le projet vise à mettre en œuvre une **gestion différenciée des espaces verts** sur l'ensemble du territoire communal, en adaptant l'entretien des espaces publics (tonte, fauchage, désherbage) en fonction de leur usage, de leur localisation et de leur intérêt écologique. L'objectif est de favoriser la biodiversité, de réduire l'usage de produits phytosanitaires (déjà interdit), de limiter l'entretien intensif et de valoriser les milieux naturels urbains. Une **campagne de sensibilisation** accompagnera les changements de pratiques pour assurer leur acceptation par les citoyens.

Justification

Le territoire communal abrite une biodiversité remarquable, y compris en zone habitée. L'entretien standardisé des espaces verts ne permet pas de répondre aux enjeux écologiques actuels. Le PCDN et le PCDR insistent sur la nécessité de repenser la gestion des espaces publics pour **concilier qualité paysagère, sobriété d'entretien et accueil de la biodiversité**, en s'appuyant sur les dynamiques régionales telles que le subsidé **BiodiverCité**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - PCDN
 - Écoles
 - Associations environnementales
-

Programme de réalisation

1. Réalisation d'un audit des pratiques actuelles et cartographie des espaces verts
 2. Définition des zones de gestion différenciée et des techniques associées
 3. Formation du personnel communal et création de guides internes
 4. Campagne d'information à destination du grand public (panneaux, bulletin, ateliers)
 5. Suivi des effets écologiques et ajustements
-

Budget prévisionnel

Estimation : 10.000 € pour l'audit, les outils de formation, la signalétique, les supports pédagogiques

N° 3105 : Éducation à la culture potagère et à la gestion écologique des jardins

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.1 : Préserver et restaurer la biodiversité

Échevinat porteur : Environnement

Service porteur : Environnement

Description du projet

Ce projet vise à **transmettre les savoirs liés au jardinage écologique** par le biais d'ateliers, de formations, d'animations scolaires et de conférences. Il comprend notamment la gestion des potagers familiaux ou collectifs, la préservation de la biodiversité au jardin, la gestion de l'eau, le compostage et l'entretien sans pesticides. Il pourra s'appuyer sur des jardins existants (potagers partagés, Incroyables Comestibles) pour mettre en pratique ces apprentissages.

Justification

Le projet répond à un **double objectif** de sensibilisation environnementale et de **cohésion sociale**. Il permet de renouer avec les savoirs traditionnels tout en répondant à des préoccupations contemporaines : autonomie alimentaire, lien à la terre, gestion durable des ressources. Il s'inscrit pleinement dans l'approche participative promue par le PCDN et le PCDR, notamment dans le cadre des dynamiques autour des potagers partagés et des vergers collectifs.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - PCDN
 - Centre culturel
 - Écoles
 - Associations villageoises
 - Réseau Nature, Natagora, Éco-conseillers
-

Programme de réalisation

1. Élaboration d'un programme annuel d'activités (saisonnier et intergénérationnel)
 2. Mobilisation d'intervenants et experts (maraîchers, permaculteurs)
 3. Intégration dans le programme scolaire et périscolaire
 4. Communication et inscription via les canaux communaux
 5. Évaluation et reconduction annuelle
-

Budget prévisionnel

5.000 à 6.000 € par an pour l'animation, les supports pédagogiques et la coordination

N° 3106 : Amélioration des habitats par la création de mares et la réhabilitation de milieux visant à favoriser la biodiversité et la rétention d'eau

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.1 : Préserver et restaurer la biodiversité

Échevinat porteur : Environnement

Échevinat partenaire : Travaux

Service porteur : Environnement

Service partenaire : Travaux

Description du projet

Ce projet consiste à créer un **réseau de mares** sur le territoire communal, à restaurer des zones humides et à renforcer la **connectivité écologique**. Il concerne autant des terrains publics que privés, avec des actions ciblées sur des espèces menacées comme l'**alyte accoucheur** (crapaud accoucheur). Il inclut également la restauration de prairies humides, la lutte contre les plantes invasives et la sensibilisation des citoyens à la gestion des zones aquatiques. Plusieurs sites sont identifiés, dont **le Sausset à Bande, les Marcottes à Grune et l'Arboretum de Forrières**.

Justification

La commune dispose d'un environnement naturel d'exception (sites Natura 2000, réserves naturelles) mais qui nécessite une gestion active pour préserver ses fonctions écologiques. Le PCDR identifie ces projets comme prioritaires pour **maintenir la biodiversité, favoriser la rétention d'eau et lutter contre les effets du changement climatique**. L'action s'intègre également au programme BiodiverCité, dont Nassogne est bénéficiaire.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- PCDN
- Natagora
- Natagriwal
- DNF
- Propriétaires privés
- Écoles
- Commission agricole

Programme de réalisation

1. Inventaire et cartographie des zones humides à restaurer
 2. Convention avec les partenaires techniques et propriétaires
 3. Travaux de création de mares, fauchage différencié, plantation de haies
 4. Suivi écologique et entretien sur 5 ans
 5. Activités pédagogiques et sensibilisation citoyenne
-

Budget prévisionnel

Création de mares : ±3.000 €/unité

Sites plus complexes : jusqu'à 15.000 €

Budget indicatif global : 50.000 € (éligible au subside BiodiverCité)

N° 3107 : Création d'espaces verts et maintien du verdissement des cimetières

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.1 : Préserver et restaurer la biodiversité

Échevinat porteur : Environnement

Échevinat partenaire : Travaux

Service porteur : Environnement

Service partenaire : Travaux

Description du projet

Ce projet vise à :

- Créer ou améliorer des **espaces verts qualitatifs** (arbustes, haies, mares, potagers, massifs floraux),
- Poursuivre le **verdissement progressif des cimetières**, avec alternatives au tout-minéral,
- Renforcer les **espèces indigènes et nectarifères**,
- Favoriser la **biodiversité et la perméabilité des sols**,
- Sensibiliser la population à l'importance de ces aménagements et à leur entretien.

Il peut s'inscrire dans la continuité du **plan BiodiverCité** et du PCDN engagé depuis 2012.

Justification

Le projet contribue :

- À **lutter contre la perte de biodiversité**,
 - À **restaurer des écosystèmes fonctionnels**, même en cœur de village,
 - À **offrir des lieux de recueillement naturels et sobres dans les cimetières**,
 - À **limiter l'usage des pesticides**, en conformité avec la réglementation wallonne.
- Des actions ont déjà été menées dans plusieurs lieux, mais une **approche globale et cohérente** est souhaitée.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - PCDN / Groupe Nature
 - Natagora / Natagriwal
 - Écoles / bénévoles
 - Associations locales / Fabriques d'église
-

Programme de réalisation

1. Inventaire des sites à traiter ou à enrichir (cimetières, abords de bâtiments publics...)
 2. Choix des essences indigènes et planification des plantations
 3. Appel à participation citoyenne (groupes de bénévoles, écoles, entreprises)
 4. Travaux de plantation et mise en place de panneaux informatifs
 5. Suivi des entretiens sans pesticides et renouvellement régulier
-

Budget prévisionnel

±8.000 à 15.000 €/an

Financements possibles :

- **Plan BiodiverCité,**
- **Wallonie Nature,**
- **FRW – Espaces publics ruraux,**
- Fonds environnement de la Province de Luxembourg

N° 3201 : Installation de caméras de surveillance dans le cadre de la lutte contre les incivilités

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.2 : Réduire l'impact environnemental

Échevinat porteur : Environnement

Échevinats partenaires : Travaux

Service porteur : Environnement

Services partenaires : Travaux

Description du projet

Le projet vise à lutter contre les incivilités environnementales (dépôts sauvages, dégradations, pollutions) par l'**acquisition de caméras de surveillance mobiles** qui pourront être installées temporairement dans des zones sensibles. Ces dispositifs permettront d'objectiver les faits, de dissuader les comportements illégaux et de faciliter les constats par la police. La commune pourra également les utiliser dans un cadre pédagogique ou de sensibilisation, en lien avec les campagnes environnementales déjà en place.

Justification

Les incivilités environnementales constituent une problématique récurrente sur plusieurs sites de la commune, avec des dépôts de déchets récurrents dans les bois, aux abords des chemins ruraux ou dans les zones de promenade. Le PCDR identifie une volonté forte de la population pour **des actions de contrôle plus visibles**, appuyées par des outils efficaces. La mise en œuvre de ce dispositif répond à un besoin exprimé et à une volonté d'améliorer le respect du cadre de vie.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Police locale
- PCDN
- Associations locales de protection de l'environnement

Programme de réalisation

1. Définition des sites cibles avec les services et la police
 2. Acquisition de caméras mobiles avec enregistrement et signalétique adaptée
 3. Mise en place d'un protocole de déploiement et de rotation
 4. Communication ciblée sur la dissuasion et les sanctions
 5. Évaluation de l'impact sur les incivilités
-

Budget prévisionnel

Estimation : 5.000 à 10.000 € pour l'achat de 2 à 3 caméras + accessoires, installation et formation

N° 3202 : Engagement d'un Conseiller en Environnement

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.2 : Réduire l'impact environnemental

Échevinat porteur : Environnement

Service porteur : Directeur général

Services partenaires : Ressources humaines

Description du projet

Ce projet vise à recruter un conseiller en environnement au niveau communal. L'agent sera chargé de coordonner les actions environnementales (PCDN, Zéro déchet, Semaine de l'arbre, plan Maya...), d'animer les partenariats, de mobiliser les subsides régionaux (BiodiverCité, UREBA, etc.) et d'accompagner les citoyens dans les initiatives durables. C'est aussi cet agent qui se verra confier les tâches liées au bien-être animal.

Il s'agit de pérenniser une dynamique déjà initiée, mais encore trop dépendante de bénévoles ou de contrats précaires.

Justification

Le PCDR met en évidence une **multiplication d'actions environnementales** sur le territoire, nécessitant une **meilleure coordination et un appui professionnel**. Cette fonction est essentielle pour assurer la continuité, la cohérence et l'efficacité des projets. Elle permet aussi de répondre aux appels à projets et de relayer les bonnes pratiques auprès des habitants et des écoles.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- PCDN
- Associations environnementales
- Écoles
- Partenaires institutionnels (FRW, DNF, Région Wallonne)

Programme de réalisation

1. Analyse des besoins et rédaction d'un profil de fonction
2. Recherche de financement (Région, APE, BiodiverCité)
3. Recrutement ou stabilisation du poste
4. Élaboration d'un plan annuel d'actions environnementales
5. Évaluation annuelle des résultats obtenus

Budget prévisionnel

Salaire brut annuel estimé à 45.000 € (charges comprises) + frais de fonctionnement : 5.000 €
Subvention régionale possible via le dispositif **BiodiverCité** ou aides à l'emploi

N° 3203 : Installation d'une zone d'immersion temporaire en amont de Masbourg

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.2 : Réduire l'impact environnemental

Échevinat porteur : Eau

Échevinats partenaires : Environnement - Travaux

Service porteur : Eau

Services partenaires : Environnement – Travaux

Description du projet

Le projet consiste à créer une **zone d'immersion temporaire (ZIT)** pour gérer les crues en amont du village de Masbourg, dans une zone agricole sensible aux inondations. Cette infrastructure naturelle permettra de **retenir temporairement les eaux pluviales** lors d'épisodes intenses, limitant ainsi les risques d'inondation en aval. Le site visé fait partie d'un projet plus large d'aménagement des abords de la maison de village, dans un contexte où les aléas climatiques imposent une adaptation des usages du sol.

Justification

Le village de Masbourg a été particulièrement touché par les **inondations de juillet 2021**. Les consultations citoyennes et les experts du développement rural ont recommandé d'intégrer une réponse structurelle, douce et résiliente. La mise en place d'une ZIT permettra également de préserver la qualité des sols agricoles, d'accueillir la biodiversité et d'offrir un espace pédagogique pour les scolaires ou les visiteurs.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - SPW (Département de l'Environnement, DGO3)
 - ATEPA-FRW
 - IDELUX
 - Province du Luxembourg
 - Propriétaires fonciers
 - CLDR
 - Agriculteurs locaux
-

Programme de réalisation

1. Étude de faisabilité hydrologique et topographique
2. Acquisition du terrain (bail emphytéotique ou achat)
3. Élaboration du cahier des charges et obtention des permis
4. Réalisation des travaux de terrassement et plantation
5. Suivi écologique et hydrologique sur 5 ans

Budget prévisionnel

Montant estimé : 1.900.000€ (subsidé entièrement par l'Europe).

N° 3204 : Soutien aux habitants pour l'installation de mesures de protection contre les inondations

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.2 : Réduire l'impact environnemental

Échevinat porteur : Travaux

Échevinats partenaires : Environnement

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Environnement

Description du projet

Ce projet vise à accompagner les habitants dans la mise en place de **dispositifs de protection individuels contre les inondations** : clapets anti-retour, batardeaux, rehausse de seuils, sacs anti-crue, etc. Il comprendra également un volet **d'information, de diagnostic et de conseil personnalisé**, en lien avec le CPAS et le conseiller en environnement communal. Les logements les plus exposés seront ciblés prioritairement. Une attention particulière sera portée aux publics vulnérables (personnes âgées, faibles revenus).

Justification

Les inondations de juillet 2021 ont révélé la **vulnérabilité de certaines zones habitées** de la commune. Le PCDR recommande de renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique à l'échelle individuelle, notamment en facilitant l'accès aux équipements de prévention. Cette démarche permet d'**alléger les charges communales** en cas de sinistre et de sensibiliser la population à la gestion du risque hydrologique.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS
 - CLDR
 - Associations de prévention des risques
 - Habitants / riverains concernés
-

Programme de réalisation

1. Identification des zones et des logements les plus exposés
 2. Campagne de sensibilisation et d'appel à candidatures
 3. Réalisation de diagnostics personnalisés
 4. Octroi de kits ou primes communales à la protection
 5. Suivi et retour d'expérience des bénéficiaires
-

Budget prévisionnel

10.000 à 20.000 € par an selon le nombre de ménages soutenus – cofinancement via le Plan Wallon de Prévention des Risques (SPW)

N° 3205 : Mise en place du réseau d'égouts et des systèmes d'épuration pour Forrières et autres villages non encore desservis

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.2 : Réduire l'impact environnemental

Échevinat porteur : Travaux

Échevinats partenaires : Environnement - Eau

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Environnement - Eau

Description du projet

Le projet consiste à **déployer un réseau d'égouttage** ainsi que des **systèmes d'épuration individuelle ou collective** dans les zones encore non couvertes du territoire communal, notamment à **Forrières**, mais aussi dans d'autres villages tels que **Ambly**. Il s'agit de mettre en conformité les installations avec les exigences régionales en matière d'eaux usées, tout en garantissant une solution techniquement, financièrement et écologiquement adaptée à chaque contexte local.

Justification

Certains villages de la commune ne sont toujours pas raccordés à un réseau d'égouttage, avec un traitement des eaux usées parfois insuffisant. Cela engendre des nuisances sanitaires et environnementales (pollution des nappes, odeurs, dégradation des cours d'eau). Le **PCDR identifie cette problématique comme un frein au développement durable** de ces villages et à l'accueil de nouveaux habitants. La **résilience climatique** et la protection des écosystèmes nécessitent une gestion modernisée de l'eau domestique.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - IDELUX Eau
 - Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 - Riverains concernés
 - Bureau d'études techniques
 - Région wallonne
-

Programme de réalisation

1. Cartographie des zones non équipées
 2. Étude de faisabilité technique et financière (collectif vs individuel)
 3. Priorisation des villages en fonction des risques sanitaires/environnementaux
 4. Réalisation des travaux (égouts, stations, raccordements)
 5. Campagne d'information et accompagnement des citoyens
-

Budget prévisionnel

À définir selon l'étendue des réseaux à créer :

- Environ 300.000 à 500.000 € par village
- Cofinancement possible via SPGE, subsides UREBA, ou Fonds européens (FEDER)

N° 3206 : Actualisation des cahiers des charges lors du renouvellement des baux de chasse

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.2 : Réduire l'impact environnemental

Échevinat porteur : Forêt

Service porteur : Forêt

Description du projet

Le projet vise à **mettre à jour les cahiers des charges des baux de chasse** afin d'intégrer les enjeux actuels de régénération forestière, de gestion du gibier, de cohabitation entre les usages (tourisme, biodiversité, exploitation) et de **multifonctionnalité de la forêt**. Une **concertation élargie** sera organisée pour établir des lignes directrices claires, en lien avec les objectifs du PCDR à l'horizon 2031.

Justification

La forte pression du gibier entrave la régénération forestière naturelle et compromet les équilibres écologiques du massif. La **relecture des baux** vise à adapter les conditions de chasse aux réalités écologiques et sociales actuelles : densité des populations, types de chasse autorisés, périodes de tranquillité, etc. La démarche contribuera à **réduire les conflits d'usage en forêt** tout en améliorant l'image de la commune en matière de gestion durable.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Département de la Nature et des Forêts (DNF)
 - Commission Forêt
 - CLDR
-

Programme de réalisation

1. Constitution du groupe de travail interdisciplinaire (Commission Forêt, chasseurs, écologues...)
 2. Analyse critique des baux en cours et des pratiques observées
 3. Rédaction de nouvelles clauses intégrant biodiversité, sécurité et usages récréatifs
 4. Validation juridique et adoption en Conseil communal
 5. Communication des nouveaux cadres aux futurs adjudicataires
-

Budget prévisionnel

4.000 à 5.000 € pour les réunions, les expertises et la rédaction juridique des nouveaux cahiers des charges

N° 3301 : Déploiement d'actions pour l'autonomie en gestion de l'eau potable

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Eau

Échevinats partenaires : Travaux

Service porteur : Eau

Services partenaires : Travaux

Description du projet

Le projet vise à renforcer l'autonomie communale en matière d'eau potable à travers une série d'actions complémentaires :

- **Création d'un nouveau château d'eau et réservoir** à Nassogne pour remplacer les installations obsolètes,
 - **Formations continues** pour les fontainiers,
 - **Installation de compteurs intelligents**,
 - **Campagnes de sensibilisation** des citoyens sur l'usage raisonné de la ressource.
- Ce projet s'inscrit dans une logique de **Smart City** et répond à des enjeux à la fois écologiques, économiques et éducatifs.
-

Justification

La commune de Nassogne gère son réseau de distribution d'eau. Face à l'obsolescence de certains équipements (château d'eau), au **besoin de réduction des pertes**, et dans une logique de **résilience** face aux changements climatiques, elle souhaite moderniser ses infrastructures tout en mobilisant les habitants. Le PCDR soutient l'idée que l'eau est une richesse locale à protéger, à valoriser et à mieux gérer.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - IDELUX Eau
 - SPGE
 - SWDE
-

Programme de réalisation

1. Réalisation d'un état des lieux du réseau actuel
 2. Planification et travaux du nouveau château d'eau
 3. Mise en œuvre des formations annuelles pour les fontainiers
 4. Déploiement des compteurs intelligents et sensibilisation citoyenne
 5. Suivi des économies d'eau et évaluation des retours utilisateurs
-

Budget prévisionnel

- Château d'eau : ±300.000 €
 - Formations : 2.000 €/an
 - Compteurs et sensibilisation : ±30.000 €
- Financements possibles via IDELUX Eau, SPGE, subsides régionaux liés à la Smart City

N° 3302 : Procéder à l'urbanisation des emplacements à bâtir appartenant à la Commune

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Urbanisme

Service porteur : Urbanisme

Description du projet

Ce projet vise à **mobiliser les terrains à bâtir appartenant à la commune**, notamment via des échanges fonciers avec les **Fabriques d'Église**, en vue de permettre la **création de logements accessibles** à destination des jeunes ménages ou du logement public. L'objectif est de **réduire la pression foncière** et de densifier les zones d'habitat existantes. Des **opérations foncières ciblées** seront aussi envisagées avec des propriétaires privés, selon les opportunités du marché local.

Justification

Le PCDR souligne une **hausse continue des prix de l'immobilier**, ce qui fragilise l'accès au logement pour les jeunes et les familles modestes. La commune souhaite agir en proposant des solutions concrètes, en valorisant son patrimoine foncier ou en facilitant des projets immobiliers équilibrés. L'urbanisation de ces parcelles permettra également de **lutter contre l'étalement urbain**, en optimisant les zones déjà équipées en infrastructures.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - GEFENass
 - FRW (Facilitateur en développement rural)
 - CLDR
 - Bureaux d'études urbanistiques
 - Citoyens intéressés par l'accession à la propriété
-

Programme de réalisation

1. Cadastre des terrains communaux et ecclésiastiques disponibles
 2. Étude de faisabilité urbanistique (SOL, permis d'urbanisation)
 3. Concertation avec les parties prenantes (citoyens, CLDR, Église...)
 4. Aménagement des terrains et lancement des projets de construction
 5. Communication ciblée vers les jeunes ménages
-

Budget prévisionnel

Variable selon l'ampleur du projet :

- Étude de faisabilité : ±15.000 €
- Aménagements (voiries, raccordements) : à estimer par site
Subventions envisageables via la **Région wallonne** ou fonds communaux

N° 3303 : Actualisation du Guide Communal d'Urbanisme et du Schéma de Développement Territorial

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Urbanisme

Service porteur : Urbanisme

Description du projet

Le projet consiste à actualiser le **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)** et le **Schéma de Développement Territorial (SDT)** afin d'orienter les porteurs de projets, particuliers et professionnels, dans leurs démarches de construction, rénovation ou extension. Le guide intégrera les **caractéristiques locales du bâti**, les matériaux recommandés, la gestion paysagère des abords, la durabilité énergétique, etc. Il servira également de **document de référence interne** pour l'analyse des permis et de support pédagogique pour les habitants.

Justification

Face à la **pression urbanistique croissante** dans certains villages de Nassogne, et pour répondre aux objectifs du Schéma de Développement Communal (SDC), il est crucial de **préserver l'identité architecturale** et paysagère locale. Le GCU permettra de rendre ces attentes lisibles, de **faciliter les démarches urbanistiques** et d'améliorer la qualité des projets déposés. Il contribuera aussi à **favoriser l'acceptation sociale** des nouvelles constructions.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - FRW
 - DGO4
 - Architectes et urbanistes
 - Commissions locales (CLDR, Patrimoine)
 - Citoyens et constructeurs
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic paysager et architectural du territoire communal
 2. Élaboration du contenu du guide (recommandations, visuels, exemples)
 3. Validation via consultations citoyennes et commissions locales
 4. Adoption par le Conseil communal
 5. Diffusion du guide sous format papier et numérique
-

Budget prévisionnel

108.900 € pour les études, la rédaction et la mise en page, dont 60.000€ de subside.

N° 3304 : Réflexion sur le développement d'un quartier nouveau : Acquisition de la scierie à Nassogne

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Urbanisme

Échevinat partenaire : Travaux – Rénovation rurale

Service porteur : Urbanisme

Service Partenaire : Travaux

Description du projet

Ce projet concerne la **reconversion de la friche de l'ancienne scierie de Nassogne** (rue des Clusères) récemment acquise par la commune. L'objectif est de transformer cet espace en un **nouveau quartier d'habitat mixte** et intergénérationnel, à proximité immédiate du centre et des commerces. Le développement se fera via une **étude urbanistique préalable** (SOL ou masterplan), afin de garantir un aménagement cohérent de l'intérieur d'îlot (comprenant également l'ancien terrain de football communal).

Justification

Le besoin de **logements accessibles** est récurrent à Nassogne, notamment pour les jeunes ménages. Le site de la scierie offre une **opportunité foncière stratégique**, bien située, dans une zone déjà urbanisée, ce qui en fait un lieu idéal pour un projet résidentiel durable. Ce projet permettrait aussi de **revitaliser le centre du village**, tout en évitant l'étalement urbain et en renforçant la mixité sociale.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - FRW (accompagnement urbanistique)
 - CLDR
 - Architectes et bureaux d'études
 - Habitants, jeunes ménages, seniors
 - Propriétaires fonciers voisins
-

Programme de réalisation

1. Commande d'un **schéma d'orientation local (SOL)** ou d'un masterplan
 2. Définition des besoins en logement et services associés
 3. Réalisation d'une **concertation citoyenne** pour co-construire le projet
 4. Lancement d'un appel à projet (architectes/promoteurs)
 5. Construction des logements en une phase ou par tranches
-

Budget prévisionnel

- Étude urbanistique : 25.000 à 35.000 €
- Dépenses ultérieures dépendant de la programmation retenue
Subventions envisageables via **FRW**, Région wallonne (logement, redéploiement de friches)

N° 3305 : Intégration de techniques urbanistiques pour une meilleure absorption de l'eau par le sol

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Urbanisme

Échevinats partenaires : Environnement

Service porteur : Urbanisme

Services partenaires : Environnement

Description du projet

Ce projet vise à intégrer de manière systématique, dans tous les projets d'urbanisme (nouveaux quartiers, voiries, rénovations), des **techniques de gestion intégrée des eaux pluviales** : parkings perméables, noues, tranchées d'infiltration, bassins de rétention paysagers, toitures végétalisées, etc. Il s'agit de faire de la **résilience climatique une priorité urbanistique**, et de limiter les ruissellements, inondations et surcharges des réseaux.

Justification

Avec l'augmentation des phénomènes de pluies intenses et les risques de saturation des égouts, il est indispensable de repenser la manière dont l'eau est gérée dans l'espace bâti. Le PCDR insiste sur la nécessité d'un **urbanisme durable**, intégrant la nature comme alliée et réduisant l'imperméabilisation des sols. Nassogne, de par ses caractéristiques rurales, peut devenir un modèle d'urbanisme perméable et résilient.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - IDELUX Eau
 - SPGE
 - Architectes urbanistes
 - Développeurs immobiliers
 - CLDR
 - Bureaux d'études en hydraulique
-

Programme de réalisation

1. Élaboration d'un **guide des bonnes pratiques** en urbanisme perméable
 2. Intégration des exigences dans les permis d'urbanisation
 3. Formation des services techniques et urbanisme
 4. Réalisation de projets pilotes dans les futurs lotissements
 5. Communication vers les citoyens et professionnels de la construction
-

Budget prévisionnel

10.000 à 15.000 € pour l'étude et les formations

- coût variable selon les projets concrets (amortissable sur les investissements publics/privés)
Financement possible via SPGE, FRW, appels à projets « Territoires résilients »

N° 3306 : Assurer la qualité de l'eau potable

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Eau

Échevinats partenaires : Communication - Travaux

Service porteur : Eau

Services partenaires : Communication – Travaux

Description du projet

Ce projet vise à **garantir la qualité sanitaire et environnementale de l'eau distribuée** sur le territoire communal, dans un contexte de gestion publique par la commune elle-même. Les actions proposées incluent :

- Le **suivi régulier des captages** et installations,
- L'entretien renforcé des réseaux,
- L'amélioration des équipements de traitement,
- Le **contrôle régulier de la qualité de l'eau**,
- La **sensibilisation des habitants** à la valeur de cette ressource locale.

Justification

En tant que **gestionnaire de son propre réseau d'eau**, Nassogne a une responsabilité directe dans la préservation de la qualité de cette ressource. Le PCDR indique que de nombreux villages possèdent des captages locaux qu'il convient de surveiller étroitement, notamment en lien avec les évolutions climatiques (sécheresse, ruissellement) et la pression agricole. Des **investissements ciblés** sont nécessaires pour maintenir un service fiable et protéger la santé publique.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - IDELUX Eau
 - SPGE
 - CLDR
 - Citoyens
-

Programme de réalisation

1. Cartographie complète des captages, canalisations et zones sensibles
 2. Déploiement de **contrôles réguliers et centralisés** de la qualité de l'eau
 3. Modernisation des équipements en lien avec les normes actuelles
 4. Intégration des technologies « Smart City » pour le suivi en temps réel
 5. Campagne d'information sur les gestes citoyens de préservation
-

Budget prévisionnel

Montant indicatif : 40.000 à 60.000 € sur 3 ans

Subventions envisageables via **SPGE**, IDELUX Eau et Plans Climat régionaux

N° 3307 : Digitalisation du réseau d'eau

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Eau

Échevinats partenaires : Communication - Informatique

Service porteur : Eau

Services partenaires : Communication - Informatique

Description du projet

Ce projet vise à **digitaliser la gestion du réseau communal d'eau potable**, en dotant la commune :

- De **compteurs intelligents** capables de transmettre automatiquement les données de consommation,
- D'outils de **télesurveillance des infrastructures** (détection des fuites, suivi de la pression, état des réservoirs),
- D'un **tableau de bord centralisé** permettant un pilotage en temps réel et une intervention rapide.

Ce système intégrera également un volet **communication citoyenne** (appli ou interface web) pour consulter sa consommation et mieux comprendre l'impact environnemental.

Justification

En tant que **gestionnaire direct de son réseau d'eau**, Nassogne souhaite réduire les pertes, optimiser les interventions techniques, mieux gérer les pics de consommation, et **favoriser l'implication des usagers**. Le PCDR encourage l'adoption d'outils numériques dans une logique de Smart City et de transition écologique. Cette digitalisation permettra aussi de **diminuer les coûts de fonctionnement** à moyen terme.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - IDELUX Eau
 - SPGE
 - Fournisseurs de solutions numériques (IoT)
 - Usagers du réseau communal
 - CLDR
-

Programme de réalisation

1. Étude de faisabilité technique et économique
2. Sélection d'une solution technologique (capteurs, logiciels, interfaçage)
3. Déploiement par étapes des équipements (réseaux prioritaires, quartiers pilotes)
4. Formation du personnel communal à l'usage des outils
5. Campagne d'information et d'accompagnement des habitants

Budget prévisionnel

Environ 50.000 à 80.000 € pour les équipements, logiciels et formation

Subventions envisageables via **SPGE**, fonds Smart City, UREBA, Région wallonne

N° 3308 : Atteindre l'autosuffisance en eau pour la commune

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Eau

Service porteur : Eau

Description du projet

Ce projet vise à garantir à moyen terme une **autonomie complète en approvisionnement d'eau potable** pour la commune de Nassogne. Il comprend :

- La **création de nouveaux puits et forages** dans les villages disposant de ressources locales,
 - L'implantation d'**un ou plusieurs réservoirs de grande capacité**,
 - L'**extension du réseau** vers les zones isolées ou faiblement desservies,
 - L'amélioration de la **sécurité et de la continuité d'approvisionnement** en période de sécheresse ou de panne technique.
-

Justification

Gérant elle-même son réseau, la commune souhaite **anticiper les tensions liées à la ressource en eau**, qui risquent de s'intensifier avec le changement climatique. Le projet répond à la nécessité de :

- Sécuriser les volumes disponibles,
 - Réduire la dépendance aux infrastructures vieillissantes,
 - Mieux desservir l'ensemble des hameaux,
 - Protéger une ressource précieuse tout en maîtrisant les coûts à long terme.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - IDELUX Eau
 - SPGE
 - CLDR
 - Experts en hydrogéologie
 - Citoyens des villages concernés
-

Programme de réalisation

1. Étude hydrogéologique pour l'implantation de nouveaux puits
 2. Identification des sites pour les futurs réservoirs
 3. Réalisation des forages, construction des infrastructures
 4. Interconnexion des nouveaux tronçons avec le réseau existant
 5. Suivi et entretien régulier des installations
-

Budget prévisionnel

- Études techniques : ± 20.000 €
- Travaux (puits, réservoirs, réseaux) : à partir de 300.000 € selon l'ampleur
Financements envisageables via la SPGE, Fonds européens, IDELUX, ou Plan Climat

N° 3309 : Mise en place de zones de protections de nos sources en eau

Objectif stratégique : OS3 : Être une commune exemplaire dans la préservation de l'environnement et le cadre de vie durable

Objectif opérationnel : OO3.3 : Améliorer la gestion des ressources naturelles

Échevinat porteur : Eau

Échevinat particulière : Agriculture

Service porteur : Eau

Service partenaire : Agriculture

Description du projet

Ce projet vise à **délimiter, officialiser et protéger les zones de captage** de la commune de Nassogne, dans une logique de **préservation des ressources en eau potable**. Il s'agira de :

- Mettre en œuvre les **périmètres de protection** (immédiat, rapproché, éloigné),
 - Identifier les **sources à risque** (pollution agricole, ruissellement...),
 - Aménager les abords critiques (plantations, signalisation),
 - Sensibiliser les riverains et les agriculteurs concernés,
 - Assurer un **suivi hydrobiologique** constant.
-

Justification

Nassogne dispose de **nombreux captages locaux**, parfois proches d'activités agricoles ou de zones à risque de pollution. Le PCDR identifie l'eau comme **ressource patrimoniale majeure** à préserver, en cohérence avec les exigences régionales (SPGE) pour les communes gestionnaires de leur propre réseau. La mise en œuvre de périmètres de protection renforce la sécurité sanitaire, réduit les coûts de traitement et anticipe les pressions futures liées au climat.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - IDELUX Eau
 - SPGE
 - DNF
 - Agriculteurs / riverains
 - CLDR
 - Bureau d'études agréé pour la délimitation des zones
-

Programme de réalisation

1. Recensement des captages et cartographie des risques
 2. Commande d'études hydrogéologiques et de périmètres de protection
 3. Dépôt des dossiers auprès de la Région wallonne pour validation
 4. Aménagements physiques et information locale
 5. Intégration dans le guide communal et les règlements de gestion
-

Budget prévisionnel

- Études et démarches administratives : ±20.000 €
- Aménagements et signalisation : ±10.000 €
Subventions envisageables via **SPGE**, IDELUX Eau, Région wallonne (Plan Climat Eau)

N° 3310 : Lutte contre les rats-laveurs

Échevinat porteur : Environnement

Échevinat particulière : Forêts

Service porteur : Environnement

Description du projet

Le projet vise à mettre en place une riposte coordonnée et une stratégie communale pour freiner durablement l'invasion des rats-laveurs.

Justification

La population de rats-laveurs est en forte expansion en Wallonie depuis les années 2000. L'espèce s'attaque aux volailles, aux nichées d'oiseaux, pille les poubelles et les réserves de nourriture, génère du tapage nocturne et est porteur de maladies transmissibles à l'homme et aux animaux domestiques.

Parties prenantes

- DNF
- Agriculteurs / riverains
- Groupe Nature/PCDN
- Chasseurs

Programme de réalisation

1. Identifier les zones les plus touchées par la présence de rats laveurs.
2. Sensibilisation des citoyens : ne pas laisser de nourriture à l'extérieur, sécuriser les poubelles, clôturer les jardins et les zones sensibles, utiliser des répulsifs à base de substances naturelles, fermer les bacs à sable, éliminer les branches et les objets qui peuvent les aider à s'introduire dans les habitations.
3. Capturer et réguler les rats laveurs en forêt en partenariat avec le DNF, notamment en fournissant des pièges.
4. Modifier les cahiers des charges des baux de chasse.
5. Participer aux éventuelles initiatives de l'autorité régionale (par exemple, surveillance de maladies).
6. Evaluer les progrès et ajuster le plan d'action

Budget prévisionnel

Pas déterminé à ce stade

N° 4101 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Energie

Service porteur : Energie

Description du projet

Le projet vise à rénover plusieurs bâtiments publics prioritaires sur le plan énergétique :

- **Écoles communales** (isolation, menuiseries, chauffage),
 - **Centre Public d'Action Sociale (CPAS)** (toiture isolée, panneaux photovoltaïques),
 - **Patronage de Nassogne,**
 - **Clubs sportifs** (chauffage, éclairage LED, isolation des vestiaires).
- Ces rénovations visent à **réduire les consommations énergétiques**, améliorer le confort des usagers et **diminuer les émissions de CO2**.
-

Justification

Le PCDR et le PAEDC mettent en avant l'importance de **réduire les consommations énergétiques** dans les bâtiments publics, responsables d'une part significative des émissions communales. Ces investissements permettent des **économies structurelles** sur le long terme, une meilleure qualité de service et s'inscrivent dans la **transition écologique** souhaitée par la population.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Guichet Énergie Wallonie
 - Famenne Énergie
 - FRW
 - IDELUX
 - Usagers (enseignants, enfants, clubs, personnel du CPAS)
-

Programme de réalisation

1. Audit énergétique des bâtiments concernés
 2. Priorisation des travaux à fort impact (isolation, chauffage, ventilation)
 3. Lancement des marchés publics pour les travaux
 4. Suivi énergétique post-intervention (monitoring)
 5. Communication sur les gains et sensibilisation des usagers
-

Budget prévisionnel

Estimé à ± 500.000 € selon l'envergure des rénovations

Subventions mobilisables via **UREBA, FRW, Fonds européens FEDER, IDEA énergie**

N° 4102 : Installation de panneaux photovoltaïques

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Energie

Échevinat partenaire : Travaux

Service porteur : Energie

Service partenaire : Travaux

Description du projet

Le projet consiste à **poursuivre et renforcer le placement de panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments publics (écoles, CPAS, ateliers, maisons communales, etc.) et terrains disponibles (friches). Il prévoit également :

- La **création de communautés d'énergie renouvelable**,
- L'intégration dans une **dynamique citoyenne**,
- La **mise à disposition de l'énergie produite** au bénéfice de la commune ou des habitants (autoconsommation collective),
- Des **campagnes d'information et de sensibilisation** sur l'énergie solaire et ses bénéfices.

Justification

La commune de Nassogne est déjà engagée dans une politique énergétique proactive. Plusieurs toits communaux sont équipés (Maison rurale, CPAS, écoles, ateliers, salle Petite Europe...). Ce projet vise à **étendre cette dynamique**, à **réduire les factures énergétiques**, à **baissier les émissions de CO₂** et à **renforcer la souveraineté énergétique locale**. Il s'inscrit pleinement dans le **Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC)** et la **Convention des Maires**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Guichet Énergie (Marche-en-Famenne)
- Famenne Énergie
- ÉcoTeam
- Citoyens (via les communautés d'énergie)

Programme de réalisation

1. Inventaire des bâtiments et terrains adaptés
 2. Étude de faisabilité technique et financière
 3. Programmation des chantiers en plusieurs phases
 4. Création de communautés énergétiques et lancement de la communication
 5. Suivi de la production et des retombées environnementales et sociales
-

Budget prévisionnel

Environ 50.000 à 150.000 € selon l'ampleur de l'installation

Subventions possibles : **UREBA**, Fonds Européens, Région wallonne (communautés énergétiques)

N° 4103 : Remplacement des chaudières mazout par de la biomasse ou une autre source d'énergie renouvelable

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Energie

Service porteur : Energie

Description du projet

Ce projet vise à **remplacer progressivement les chaudières au mazout** présentes dans les bâtiments publics communaux par des **systèmes utilisant des énergies renouvelables**, prioritairement la biomasse (chaudières à plaquettes ou à pellets), mais aussi potentiellement la géothermie ou des pompes à chaleur. Une **étude de faisabilité** identifiera les bâtiments concernés et proposera des solutions adaptées techniquement et économiquement. Ce projet complète la dynamique engagée autour des réseaux de chaleur à Nassogne et à Forrières.

Justification

Le chauffage au mazout reste encore présent dans plusieurs infrastructures communales. Cela génère **des émissions de CO₂ élevées** et des coûts fluctuants. Le PCDR souligne l'opportunité d'utiliser la **ressource bois locale**, en lien avec la plateforme bois-énergie et les réseaux de chaleur en développement. Remplacer ces chaudières permettrait aussi **d'éviter les risques de pollution liés aux cuves** à hydrocarbures, notamment en zones inondables.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - FRW (Facilitateur Bois-Énergie)
 - IDELUX
 - EcoTeam
 - Gestionnaires de bâtiments publics
 - Entreprises de chauffage / énergies renouvelables
-

Programme de réalisation

1. Réalisation d'un **audit énergétique** ciblé sur les chaudières existantes
2. Étude de faisabilité technique et financière des alternatives par bâtiment
3. Priorisation des remplacements à effectuer
4. Lancement des marchés publics pour les nouveaux systèmes
5. Suivi des performances et communication auprès des usagers

Budget prévisionnel

- Étude de faisabilité : ± 10.000 €
- Travaux : de 20.000 à 60.000 € par bâtiment selon la technologie choisie
Subventions possibles via **UREBA**, **FRW**, **Plan Climat** et aides régionales

N° 4104 : Finalisation du réseau de chaleur de Grune

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Energie

Échevinats partenaires : Travaux - Enseignement

Service porteur : Energie

Services partenaires : Travaux – Enseignement

Description du projet

Le projet consiste à **poursuivre et concrétiser la mise en œuvre d'un réseau de chaleur** à Grune, basé sur une **chaufferie centralisée aux pellets**. Il doit permettre d'alimenter un ensemble de bâtiments publics (école, maison de village). Cette extension répond à une stratégie globale de transition énergétique de la commune et à la volonté de **valoriser les ressources forestières locales**.

Justification

Grune fait partie des localités concernées par les projets bois-énergie initiés par la commune. La **chaufferie centrale y est déjà** et une **étude de préfaisabilité est en cours** pour déterminer les conditions techniques optimales. Le réseau à Grune compléterait ceux de Nassogne et de Forrières, offrant ainsi un modèle cohérent, durable et **résilient face aux risques climatiques et aux crises énergétiques**. Il répond aussi aux recommandations de la FRW sur les seuils de densité énergétique et d'émissions évitées.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - FRW (Facilitateur Bois-Énergie)
 - Département Nature et Forêts
 - Bureaux d'études spécialisés
 - Riverains privés et publics concernés
 - Province de Luxembourg, CFWB
-

Programme de réalisation

1. Finalisation de l'étude de préfaisabilité
 2. Obtention du droit réel pour la chaufferie (acquisition ou bail)
 3. Dépôt de la demande de convention et élaboration du cahier des charges
 4. Marché public en trois phases : conception, réalisation, maintenance
 5. Suivi du projet via un **monitoring énergétique** et maintenance longue durée
-

Budget prévisionnel

- Estimation actuelle :
- Solde pris en charge par la commune + subventions complémentaires (UREBA)

N° 4105 : Extension du réseau de chaleur de Nassogne

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Energie

Échevinats partenaires : Travaux

Service porteur : Energie

Services partenaires : Travaux

Description du projet

Le réseau de chaleur de Nassogne, en activité depuis 2013 et alimenté aux plaquettes de bois, alimente déjà plusieurs bâtiments publics et blocs privés. Ce projet prévoit d'**étendre le réseau existant** afin d'y intégrer :

- Le **hall omnisport**,
- Le **patronage** de Nassogne,
- D'autres **riverains ou immeubles publics voisins** qui n'étaient pas initialement raccordés.

Cette extension permettrait d'**accroître la densité énergétique** du réseau, d'optimiser son rendement, et de **renforcer l'usage des ressources forestières locales**.

Justification

Le projet s'inscrit dans une démarche de **transition énergétique et de lutte contre le CO₂**. Étendre cette infrastructure à d'autres bâtiments proches renforcera :

- L'**efficacité énergétique**,
 - La **viabilité économique** du réseau,
 - La **résilience du territoire** en matière énergétique.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Facilitateur Bois-Énergie – FRW
 - IDELUX
 - Institutions publiques (écoles, CPAS, halle...)
 - Riverains intéressés
-

Programme de réalisation

1. Étude de faisabilité technique (tracés, puissances, coûts)
 2. Analyse du potentiel de raccordement complémentaire
 3. Élaboration du dossier de marché public
 4. Travaux d'extension du réseau et raccordements
 5. Suivi et évaluation énergétique
-

Budget prévisionnel

Estimation à affiner via étude :

Financements possibles via **UREBA, DGARNE-DDR, Plan Climat**, partenariats publics/privés

N° 4106 : Rénovation de la toiture du CPAS

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Travaux

Service porteur : Travaux

Description du projet

Ce projet concerne la **rénovation complète de la toiture du bâtiment du CPAS** de Nassogne, en intégrant :

- Une **isolation performante**,
 - La **remise à neuf de la couverture**,
 - L'**installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires**, en remplacement ou complément de ceux déjà en place.
- Il vise à améliorer l'efficacité énergétique, réduire les charges de fonctionnement du CPAS, et renforcer la production d'énergie renouvelable communale.
-

Justification

Le bâtiment du CPAS fait partie des sites identifiés comme énergivores. Il est **stratégiquement situé** et très fréquenté, ce qui en fait un lieu exemplaire pour les actions de rénovation énergétique. Le **toit existant est ancien** et présente des déficiences. L'intégration de panneaux photovoltaïques, déjà amorcée, peut être optimisée avec une toiture neuve et mieux isolée. Le projet s'inscrit dans le **PAEDC de Nassogne**, en lien avec la Convention des Maires pour le climat.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS
 - Guichet Énergie (Marche)
 - EcoTeam
 - Famenne Énergie
 - Entreprises de toiture et photovoltaïque
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic technique du bâtiment et de la couverture
 2. Étude de faisabilité pour isolation + photovoltaïque
 3. Travaux de rénovation par phases (toiture, isolation, panneaux)
 4. Suivi de la production solaire et de la performance thermique
 5. Communication citoyenne sur le chantier comme projet-pilote
-

Budget prévisionnel

- Enveloppe globale estimée : **60.000 à 90.000 €**
- Cofinancements via **UREBA, Région wallonne, CPAS**, et éventuellement appels à projets énergie

N° 4107 : Placement de thermostats pilotables à distance pour les bâtiments publics

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Energie

Service porteur : Energie

Description du projet

Le projet vise à **équiper les bâtiments publics de la commune de thermostats intelligents**, connectés à une plateforme de pilotage à distance. Cela permettra :

- Une **programmation fine du chauffage** selon l'occupation réelle des locaux,
 - Une **gestion centralisée** des températures,
 - Des **économies d'énergie significatives**,
 - Un meilleur confort pour les usagers.
- Ce dispositif s'intègre dans la logique **Smart City** et dans la stratégie de modernisation énergétique de Nassogne.
-

Justification

De nombreux bâtiments publics sont chauffés même lorsqu'ils sont inoccupés ou faiblement utilisés. La mise en place de thermostats intelligents permet une **gestion dynamique et réactive**, adaptée aux activités. Le projet est **peu coûteux mais à fort retour sur investissement**, avec un impact direct sur les émissions de CO₂ et les dépenses de la commune.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Guichet Énergie
 - Famenne Énergie
 - Fournisseurs de solutions domotiques
-

Programme de réalisation

1. Inventaire des bâtiments à équiper (écoles, CPAS, salles, ateliers...)
2. Étude des besoins en connectique et compatibilité avec les systèmes existants
3. Sélection du fournisseur (via marché public ou centrale d'achat)
4. Installation des équipements et formation des utilisateurs
5. Suivi des économies et des performances via un tableau de bord

Budget prévisionnel

±20.000 à 30.000 € selon le nombre de bâtiments et les technologies retenues

Subventions envisageables via **UREBA**, **FRW**, ou initiatives Smart City régionales

N° 4108 : Réalisation de formations à destination des citoyens visant à l'amélioration énergétique de leur(s) bâtiment(s)

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Energie

Échevinats partenaires : Informatique – Communication

Service porteur : Energie

Services partenaires : Informatique - Communication

Description du projet

Ce projet vise à organiser **des formations gratuites pour les habitants** sur les économies d'énergie domestiques. Il inclut :

- Des sessions thématiques (isolation, ventilation, chauffage, électricité),
- Des ateliers pratiques (diagnostic, petits travaux),
- Des conseils personnalisés via les partenaires (Guichet Énergie),
- La **mobilisation citoyenne** autour des gestes du quotidien (URE),
- La **diffusion de supports pédagogiques** et la création de groupes d'entraide locaux.

Justification

Ce projet répond aux enjeux climatiques, économiques et sociaux. Il permet de **réduire la facture énergétique des ménages**, de renforcer la résilience locale, et de favoriser une **transition énergétique inclusive**. Le PCDR prévoit des actions concrètes de formation et de sensibilisation pour accompagner les citoyens dans leurs démarches énergétiques.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Guichet Énergie (Marche-en-Famenne)
- EcoTeam
- GAL RoMaNa
- CPAS (référent énergie)
- Citoyens de tous les villages de l'entité

Programme de réalisation

1. Élaboration d'un calendrier annuel de formations et d'ateliers
 2. Communication via bulletin communal, site web, réseaux sociaux
 3. Partenariat avec des experts et techniciens locaux
 4. Évaluation de la participation et des retombées
 5. Adaptation continue des thèmes selon les besoins exprimés
-

Budget prévisionnel

- Coût estimé : **5.000 €/an** (intervenants, supports, communication)
- Mobilisation de moyens humains communaux (éco-conseillère, administration)
- Subventions possibles via **Plan Climat, FRW, Province**

N° 4109 : Transformation et agrandissement du complexe sportif de Forrières

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Travaux

Échevinats partenaires : Sport

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Sport

Description du projet

Ce projet vise à **transformer et agrandir le complexe sportif existant à Forrières**, afin de :

- Répondre aux besoins croissants des clubs sportifs locaux (football, arts martiaux),
- Offrir des **infrastructures modernisées, mieux isolées, accessibles aux PMR**,
- Créer de nouveaux espaces (salle polyvalente, vestiaires supplémentaires, locaux associatifs),
- Améliorer la performance énergétique globale du bâtiment (isolation, ventilation, chauffage).

Le projet inclura également une réflexion sur l'aménagement paysager des abords et la gestion durable des eaux pluviales.

Justification

Le complexe sportif actuel présente **des signes de vétusté**, des équipements insuffisants pour répondre à la fréquentation et une **consommation énergétique importante**. Le projet permettra :

- De **favoriser la pratique sportive pour tous**
- De **réduire l'empreinte carbone** du bâtiment,
- D'**accueillir de nouveaux événements sportifs et communautaires** dans des conditions optimales.

Ce projet répond aux demandes exprimées lors des consultations villageoises et s'inscrit dans la stratégie de revitalisation de Forrières.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Clubs et fédérations sportives
- Infrasports
- Architectes / bureau d'études
- Associations locales

Programme de réalisation

1. Diagnostic complet du bâtiment existant
2. Rédaction du programme des besoins et consultation des utilisateurs
3. Étude architecturale et énergétique (avec prévision d'agrandissement)
4. Dépôt du permis, adjudication et exécution des travaux
5. Communication sur le chantier et réappropriation post-travaux

Budget prévisionnel

À estimer selon programme détaillé (enveloppe indicative : **500.000 à 800.000 €**)
Cofinancements envisageables via **Infrasports, FRW, Plan Climat**, Région wallonne

N° 4110 : Rénovation et isolation du hall omnisport de Nassogne

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Energie

Échevinats partenaires : Sport - Travaux

Service porteur : Energie

Services partenaires : Sport - Travaux

Description du projet

Le hall omnisport de Nassogne, construit dans les années 1970, nécessite une **rénovation complète de ses éléments isolants**:

- Reprise de la toiture,
 - Isolation des parois verticales et vitrées,
 - Modernisation du système de chauffage.
- Le projet vise à en faire une **infrastructure économe, confortable, moderne** et adaptée aux usages actuels (clubs, scolaires, événements). Un **dossier de candidature a été introduit auprès d'Infrasports** pour cofinancer l'opération.
-

Justification

Le hall actuel est énergivore, peu performant au niveau thermique, et présente un **confort limité en hiver**. Le PCDR identifie ce projet comme prioritaire pour répondre :

- Aux **objectifs énergétiques** de la commune,
 - À la nécessité de **pérenniser les équipements sportifs**,
 - À la **demande croissante d'activités sportives** locales.
- C'est aussi un **levier de cohésion sociale** et de développement du sport accessible à tous.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Infrasports
 - Clubs sportifs et écoles utilisatrices
 - Bureaux d'études et entrepreneurs
 - ÉcoTeam, Guichet Énergie
-

Programme de réalisation

1. Réalisation d'un **audit énergétique détaillé** du hall
 2. Élaboration du projet architectural de rénovation
 3. Demande de subvention à Infrasports et autres partenaires
 4. Réalisation des travaux en phases, en maintenant partiellement l'usage
 5. Suivi énergétique post-rénovation et communication locale
-

Budget prévisionnel

Montant estimatif : entre **350.000 € et 500.000 €**

Subventions attendues via **Infrasports, UREBA**, Province de Luxembourg, FRW

N° 4111 : Rénovation des infrastructures du football à Bande

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.1 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Échevinat porteur : Travaux

Échevinats partenaires : Sport

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Sport

Description du projet

Le projet vise la **rénovation complète des infrastructures sportives du club de football de Bande**, incluant :

- La modernisation des **vestiaires**,
 - L'amélioration des **installations sanitaires et de confort**,
 - L'optimisation énergétique (chauffage, éclairage LED, isolation),
 - La mise en conformité des **accès et équipements pour les PMR**,
 - Éventuellement, une **mise à niveau des abords et parkings**.
-

Justification

Le club de football de Bande est un acteur de la vie locale. Les infrastructures actuelles sont **anciennes et énergivores**, et nécessitent une **mise à niveau urgente** pour répondre aux normes sportives, énergétiques et d'accessibilité. Ce projet permet aussi :

- De **renforcer l'attractivité des installations**,
 - D'encourager la pratique du sport,
 - D'assurer une **meilleure gestion des consommations** à long terme.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Club de football de Bande
 - Infrasports
 - Architectes / bureaux d'études
 - Usagers locaux et régionaux
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic technique et énergétique des bâtiments existants
 2. Élaboration d'un projet de rénovation globale
 3. Demande de financement à Infraspports et autres aides publiques
 4. Réalisation des travaux et évaluation post-projet
-

Budget prévisionnel

Estimation : **150.000 à 250.000 €** selon l'ampleur des travaux

Subventions envisageables via **Infraspports, UREBA, Province de Luxembourg, FRW**

N° 4201 : Mise en place d'une plateforme de transformation du bois en plaquettes pour les réseaux de chaleur

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.2 : Développer les énergies renouvelables

Échevinat porteur : Energie

Echevinats partenaires : Forêt - Urbanisme

Service porteur : Energie

Services partenaires : Forêt - Urbanisme

Description du projet

Ce projet consiste à créer sur le territoire de Nassogne une **plateforme bois-énergie** destinée à :

- Centraliser la **production, le séchage et le stockage** des plaquettes forestières,
 - **Approvisionner durablement** les chaufferies communales existantes et en projet,
 - **Valoriser les ressources forestières locales**,
 - Accueillir un **broyeur et du matériel de manutention**,
 - Maîtriser la **qualité du combustible** et les coûts d'exploitation.
- Un **hangar de stockage-séchage** et une **aire de manutention** y seront aménagés.
-

Justification

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la commune dans la **filière bois-énergie**, avec plusieurs chaufferies installées (Nassogne, Forrières, ...) et d'autres en développement. Il permettrait à la commune de :

- Gagner en **autonomie énergétique**,
 - Réduire sa dépendance aux combustibles fossiles,
 - Créer une **économie circulaire locale**,
 - Optimiser la logistique des réseaux de chaleur.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - FRW (Facilitateur Bois-Énergie)
 - Département Nature et Forêt (DNF)
 - Partenaires institutionnels (Province, Région, SPW)
 - Exploitants forestiers locaux
-

Programme de réalisation

1. Acquisition ou mise à disposition d'un terrain adapté
 2. Réalisation d'une étude technique de faisabilité
 3. Obtention des **permis de construire et d'exploiter**
 4. Construction de la plateforme (hangar, aire, équipements)
 5. Mise en service et intégration dans la gestion énergétique communale
-

Budget prévisionnel

À déterminer via étude, dépendant de la taille et des équipements

Financement attendu via **DGARNE-DDR, UREBA**, FRW et budget communal

N° 4202 : Création d'un réseau de chaleur à Forrières

Objectif stratégique : OS4 : Être une commune innovante en matière d'énergie et d'infrastructures durables

Objectif opérationnel : OO4.2 : Développer les énergies renouvelables

Échevinat porteur : Energie

Service porteur : Energie

Description du projet

Ce projet prévoit la **création d'un réseau de chaleur à plaquettes de bois** au centre du village de Forrières, pour alimenter :

- Des bâtiments publics (écoles, CPAS, église, maison de village, salle du patronage),
- Des structures institutionnelles (IMP, école des couleurs, logements publics),
- **6 blocs de riverains privés** (plus de 100 logements au total).

La chaufferie centrale sera installée à proximité des logements de La Famennaise. Ce réseau aura **deux branches principales** subdivisées selon les besoins des utilisateurs.

Justification

Ce projet est prioritaire selon la CLDR (Lot 1), car il permet :

- D'**éviter les chaudières à mazout** dans une zone inondable (cf. inondations de 2022),
- De **réduire les risques de pollution** aux hydrocarbures,
- D'assurer une **transition collective vers une énergie renouvelable stable et moins coûteuse**,
- D'**étendre les solutions de chauffage durable** à des ménages qui n'ont pas accès à des alternatives individuelles viables.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- FRW
- CPAS
- Fondation Roi Bauduin
- Département Nature et Forêt
- Province de Luxembourg
- La Famennaise
- CFWB
- Riverains
- IDELUX Projets publics

Programme de réalisation

1. Finalisation de l'étude de pré faisabilité
2. Octroi d'un droit réel sur le site de la chaufferie
3. Lancement de la convention UREBA et rédaction du cahier des charges
4. Réalisation des travaux (conception, exécution, maintenance)
5. Suivi via un monitoring énergétique long terme

Budget prévisionnel

- Coût estimé global : **±2.356.000 €**
- Cofinancement via **DGARNE-DDR** (60 % plafonné à 850.000 €), **UREBA**, et budget communal

N° 5101 : Création de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.1 : Renforcer le soutien aux groupes vulnérables

Échevinat porteur : Santé et Handicap

Échevinats partenaires : Aînés - Logement – CPAS – Urbanisme - Travaux

Service porteur : Aînés

Service partenaire : Urbanisme - Travaux

Description du projet

Ce projet prévoit la **création de logements accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR)**, sous forme :

- D'unités de plain-pied,
- À loyers modérés,
- Éventuellement **intergénérationnelles**,
- Implantées dans les cœurs de village (ex. : scierie à Nassogne),
- Favorisant **l'autonomie, les échanges sociaux et l'inclusion**.

Ces logements pourraient être gérés en direct par la commune ou confiés à un opérateur public de logement social.

Justification

La commune de Nassogne connaît une **pression foncière croissante** et un **vieillissement démographique important**. Ce projet vise à :

- **Maintenir les PMR dans leur environnement local**,
- Libérer des logements familiaux pour d'autres besoins,
- Offrir un **cadre de vie sécurisé, accessible et solidaire**,
- Répondre aux **attentes fortes exprimées en consultations publiques**.

Les logements auront une **performance énergétique maîtrisée**, pour allier confort et coût.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS
 - IDELUX Projets publics
 - Bureaux d'architectes
-

Programme de réalisation

1. Identification des terrains communaux ou via échange (ex. : anciennes scieries, centre de Nassogne)
 2. Élaboration du programme architectural adapté aux besoins des PMR
 3. Dépôt du permis et obtention des aides à la construction
 4. Réalisation des logements et mise en place de critères d'attribution
 5. Suivi post-installation et accompagnement social éventuel
-

Budget prévisionnel

À estimer selon le nombre de logements (environ 150.000 à 200.000 € par unité clé-sur-porte)
Financements envisageables via **Région wallonne, Plan Habitat Durable, subsides intercommunaux, FEDER**

N° 5102 : Développement de services d'aide sociale, de santé et de soutien aux aidants proches

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.1 : Renforcer le soutien aux groupes vulnérables

Échevinat porteur : Aînés

Échevinats partenaires : CPAS – Santé et Handicap

Service porteur : Aînés

Description du projet

Ce projet vise à **renforcer et structurer les services de santé et d'aide sociale** sur le territoire, via :

- L'**amélioration de la coordination entre les acteurs existants**,
 - La **création de services nouveaux** (ex. : soins de nuit, relais des aidants, accompagnement Alzheimer, ...),
 - La mise en place d'un **guichet d'information de proximité**,
 - L'organisation d'**ateliers pratiques et de soutien psychologique** pour les aidants proches,
 - La relance de la **Maison des Aînés** en tant que lieu ressource communautaire.
-

Justification

18 % de la population de Nassogne a plus de 65 ans, avec des profils très variés. La majorité souhaite **rester à domicile**, ce qui suppose un **accompagnement adapté et renforcé**. Les services existants (repas, mobilité, télévigilance...) doivent être **mieux connus et utilisés**, et **complétés par de nouveaux dispositifs**. Le soutien aux aidants est également crucial pour éviter l'épuisement et maintenir une solidarité familiale durable.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS (HandiContact)
 - CCCA
 - OAFL
 - Mutualités / structures d'aide à domicile
 - Les homes
 - Médecins généralistes / infirmiers / professions médicales et paramédicales
 - Aidants proches et familles
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic partagé des besoins en services sociaux et de santé
 2. Création d'un calendrier d'actions et de coordination entre partenaires
 3. Mise en place d'ateliers de formation, d'un guichet-info et d'un espace ressources
 4. Communication ciblée auprès des aînés et de leurs familles
 5. Suivi de fréquentation, adaptation continue, pérennisation des services
-

Budget prévisionnel

± 5.000 €/an – essentiellement en ressources humaines et communication

Financement via **Province de Luxembourg, Plan santé wallon, FRW, subsides CFWB**

N° 5103 : Création d'une aire de jeux à Lesterny

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.1 : Renforcer le soutien aux groupes vulnérables

Échevinat porteur : Travaux

Échevinats partenaires : Jeunesse – Sport - Urbanisme

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Sport – Jeunesse - Urbanisme

Description du projet

Le projet prévoit l'**aménagement d'une aire de jeux pour les enfants à Lesterny**, dans une logique de :

- **Dynamisation du cœur de village,**
 - **Renforcement des liens sociaux,**
 - **Création d'un lieu de rencontre familial,**
 - **Amélioration de l'offre en équipements de loisirs de proximité.**
- Le site envisagé serait intégré dans un espace public existant ou en voie d'être valorisé.

Justification

Le village de Lesterny connaît une forte **dynamique associative** (ex. : Danse de la tarte, théâtre wallon), et une **bonne vitalité démographique**. Lors des consultations du PCDR, la **manque d'équipements ludiques pour les jeunes enfants** a été relevé. Ce projet contribuerait à :

- Favoriser les **rencontres intergénérationnelles**,
- Améliorer la **qualité de vie des familles**,
- **Structurer le centre du village** autour d'un aménagement fédérateur.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Comité de village de Lesterny
 - Parents et enfants du village
 - FRW – Conseiller en aménagement rural
 - Infrasports
-

Programme de réalisation

1. Choix du site en concertation avec les habitants
2. Étude du sol, accessibilité, équipements disponibles
3. Élaboration du projet en lien avec les besoins des familles
4. Pose des structures de jeux et aménagement paysager
5. Mise en place d'un comité d'entretien participatif

Budget prévisionnel

± 20.000 à 30.000 € selon l'ampleur et la qualité des équipements

Financement via **FRW**, **Infrasports**, **Plan Enfance**, budget communal

N° 5104 : Créer une aire de multisports à Masbourg

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.1 : Renforcer le soutien aux groupes vulnérables

Échevinat porteur : Sport

Échevinats partenaires : Jeunesse – Travaux - Urbanisme

Service porteur : Sport

Services partenaires : Jeunesse – Travaux - Urbanisme

Description du projet

Ce projet prévoit l'**aménagement d'une aires de multisports à Masbourg**, à proximité de la maison de village.

Les infrastructures seront composées :

- D'un **terrain multisports avec revêtement perméable**,
- D'un **espace de street work-out**,
- D'éléments de **mobilier urbain et d'espaces verts** attenants.

L'objectif est de **favoriser la pratique sportive libre**, de **renforcer la convivialité villageoise**, et d'**offrir une alternative de loisirs pour les jeunes**.

Justification

Le diagnostic du PCDR a révélé :

- Un **besoin d'équipements sportifs de proximité** dans les villages,
- L'absence d'espace de jeu structuré à Masbourg malgré la présence d'une maison de village dynamique.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Comité de village de Masbourg
 - Parents et enfants du village
 - FRW – Conseiller en Aménagement rural
 - Infrsports
-

Programme de réalisation

1. Consultation citoyenne et des comités de quartier
 2. Désignation d'un auteur de projet pour chaque site
 3. Conception des aménagements et obtention des permis
 4. Réalisation des travaux par phase
 5. Mise en place d'un système de gestion/entretien collaboratif
-

Budget prévisionnel

- Aire multisports + abords : ±150.000 €

N° 5105 : Créer une aire de multisports à Chavanne

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.1 : Renforcer le soutien aux groupes vulnérables

Échevinat porteur : Sport

Échevinats partenaires : Jeunesse – Travaux - Urbanisme

Service porteur : Sport

Services partenaires : Jeunesse – Travaux - Urbanisme

Description du projet

Ce projet prévoit l'**aménagement d'une aire multisports à Chavanne**, en cœur de pôle intergénérationnel.

L'infrastructure sera composée :

- D'un **terrain multisports avec revêtement perméable**,
- D'un **espace de street work-out**,
- D'éléments de **mobilier urbain et d'espaces verts** attenants.

L'objectif est de **favoriser la pratique sportive libre**, de **renforcer la convivialité villageoise**, et d'**offrir une alternative de loisirs pour les jeunes**.

Justification

Le diagnostic du PCDR a révélé :

- Une **forte croissance démographique** à Chavanne (+40 % en 20 ans),
- Un **besoin d'équipements sportifs de proximité** dans les villages,
- Ce projet répond aussi aux objectifs du **pôle intergénérationnel de Chavanne** et s'inscrit dans une **logique d'équité territoriale**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Comité de village de Chavanne
 - FRW (Aménagement rural)
 - Infrasports
 - Écoles locales
 - Jeunes et familles
-

Programme de réalisation

6. Consultation citoyenne et des comités de quartier
 7. Désignation d'un auteur de projet pour chaque site
 8. Conception des aménagements et obtention des permis
 9. Réalisation des travaux par phase
 10. Mise en place d'un système de gestion/entretien collaboratif
-

Budget prévisionnel

- Aire multisports : 102.850 € (dans un projet global de 695.750 € HTVA)
Subventions via **DGARNE-DDR, Infrasports, FRW**, éventuellement BiodiverCité

N° 5106 : Augmenter le nombre de place dans la crèche "Les Bisounours" à Chavanne

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.1 : Renforcer le soutien aux groupes vulnérables

Échevinat porteur : Petite Enfance

Échevinats partenaires : Travaux

Service porteur : Petite Enfance

Services partenaires : Travaux

Description du projet

Le projet vise à **augmenter la capacité d'accueil de la crèche "Les Bisounours"** à Chavanne en :

- Élargissant les espaces existants ou créant une nouvelle aile,
- Adaptant les installations aux **normes ONE**,
- Renforçant le personnel et les services annexes (cour, cuisine, sanitaires),
- Offrant une réponse durable à la **demande croissante en places d'accueil** pour les enfants de 0 à 3 ans sur le territoire.

Cette extension s'intègre dans le **pôle intergénérationnel de Chavanne**, aux côtés d'autres équipements (maison rurale, plaine de jeux, aire multisports).

Justification

- La commune a dû **improviser une crèche temporaire** après le départ de l'organisation SOS Villages d'enfants de Bande.
- La **demande dépasse actuellement l'offre disponible**, avec une occupation visée de **100 % (28 enfants)** dès l'ouverture.
- L'installation est située à proximité immédiate de l'école communale, avec une **accessibilité optimale** (N4, stationnements, cheminements piétons).
- Ce projet répond au besoin identifié d'un **cadre de vie favorable aux jeunes familles**, dans un secteur en forte croissance démographique.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - ONE (Plan Cigogne)
 - CPAS
 - Architectes
-

Programme de réalisation

1. Analyse de la demande et des capacités existantes
 2. Désignation d'un auteur de projet pour l'agrandissement
 3. Dépôt du permis et montage du dossier de subvention ONE
 4. Réalisation des travaux (infrastructures + aménagement extérieur)
 5. Évaluation post-chantier et campagne de communication auprès des familles
-

Budget prévisionnel

Coût estimé pour la crèche : **±675.961 €** (extrait des 1,9 M€ du projet global de maison rurale)
Financements via :

- **ONE – Plan Cigogne** : jusqu'à 540.553 €
- **DGARNE-DDR** : 680.000 € (pour la maison dans son ensemble)
- Solde communal

N° 5201 : Création de centres de rencontre et d'activités intergénérationnelles

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.2 : Promouvoir les interactions intergénérationnelles et l'aide aux aînés

Échevinat porteur : Aînés

Échevinats partenaires : CPAS

Service porteur : Aînés

Description du projet

Ce projet consiste à créer **plusieurs lieux de rencontre intergénérationnelle**, à commencer par le **pôle intergénérationnel de Chavanne**, qui comprendra :

- Une **maison rurale** abritant un espace polyvalent pour les aînés,
- Une **crèche et des infrastructures extérieures** (plaine de jeux, jardin partagé, étang...),
- Une **cuisine communautaire** mutualisée (AFSCA),
- Une **salle d'activités partagées** (gym douce, jeux de société, animations culturelles).

Le projet pourra s'étendre à d'autres villages sous forme de **maisons de village redynamisées** ou d'extensions fonctionnelles existantes.

Justification

- **Plus de 18 % de la population a plus de 65 ans**, et le vieillissement se poursuit.
- Le **diagnostic du PCDR** souligne l'importance de **lutter contre l'isolement social** et de créer des **lieux de vie partagés** pour aînés, familles et enfants.
- L'aménagement du site de Chavanne, **hautement accessible et structurant**, permettra des **interactions naturelles et quotidiennes** entre générations, favorisant la solidarité et le vivre-ensemble.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS
 - CCCA
 - Associations culturelles et sociales
 - Crèches, écoles, clubs seniors
 - Habitants volontaires
-

Programme de réalisation

1. Création du centre à Chavanne (en synergie avec les projets 5105, 5104)
 2. Concertation avec les habitants pour les usages du lieu
 3. Programmation annuelle d'activités intergénérationnelles
 4. Réplication éventuelle à Harsin, Bande ou Forrières
 5. Suivi de fréquentation et adaptation des services proposés
-

Budget prévisionnel

Incluse dans les budgets du **projet de maison rurale à Chavanne (±1,9 M€)**

Financement via **DGARNE-DDR, Plan Cohésion Sociale, Province**, et appels à projets CFWB

N° 5202 : Organisation d'événements de sensibilisation et de soutien visant à la cohésion sociale

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.2 : Promouvoir les interactions intergénérationnelles et l'aide aux aînés

Échevinat porteur : Aînés

Échevinats partenaires : CPAS – Communication – Santé et Handicap

Service porteur : Aînés

Services partenaires : Communication

Description du projet

Ce projet vise à **organiser des événements à portée sociale et intergénérationnelle** sur l'ensemble du territoire communal, tels que :

- **Journées de sensibilisation** sur des thèmes de société (santé mentale, vieillissement, bien-être, environnement),
- **Actions solidaires** de type repas partagés, boîtes solidaires, marchés gratuits,
- **Ateliers participatifs** : formations aux aidants proches, séances de relaxation ou d'entraide,
- **Animations itinérantes** dans les villages pour renforcer la cohésion sociale.

Justification

La commune dispose de plusieurs acteurs engagés (CCCA, CPAS, Maison des Aînés...), mais la **visibilité et la coordination** des actions doivent être renforcées.

Ce projet permettra de :

- **Créer du lien social,**
- Lutter contre **l'isolement des aînés et des aidants,**
- Soutenir les dynamiques intergénérationnelles en offrant des moments de partage conviviaux.

Il s'appuie sur des initiatives existantes qu'il s'agit de **poursuivre, structurer et élargir.**

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS
 - CCCA
 - Centre culturel
 - Associations de terrain
 - Habitants de tous âges
-

Programme de réalisation

1. Recensement des événements existants ou récents
 2. Élaboration d'un **calendrier annuel partagé**
 3. Mise en place d'un **groupe de coordination inter-associatif**
 4. Appels à projets ou à volontaires pour les animations
 5. Communication ciblée et évaluation post-événement
-

Budget prévisionnel

±5.000 €/an

Financement possible via :

- **Province de Luxembourg,**
- **Fondation Roi Baudouin,**
- **Plan Cohésion Sociale,**
- **subventions CFWB,**
- **implication en nature des partenaires locaux**

N° 5203 : Réalisation d'un appartement Tremplin

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.2 : Promouvoir les interactions intergénérationnelles et l'aide aux aînés

Échevinat porteur : Logement

Échevinats partenaires : Travaux - Patrimoine - Urbanisme

Service porteur : Logement

Services partenaires : Travaux - Urbanisme

Description du projet

Ce projet prévoit la **création d'un logement "tremplin"** :

- Un appartement à loyer modéré,
- Prioritairement destiné à un **jeune ménage** ou un(e) jeune adulte,
- Une partie du loyer est **restituée** si la personne acquiert ou construit un logement sur le territoire de Nassogne dans un **délai défini par convention**,
- Les critères d'attribution (âge, revenus, composition du ménage, durée maximale) seront fixés par la commune.

Ce logement pourrait être intégré à un projet de **logements intergénérationnels**, ou se situer dans un **immeuble communal existant ou rénové**.

Justification

La commune de Nassogne est confrontée à une **forte pression foncière** et une **hausse continue des prix de l'immobilier**, limitant l'accès au logement pour les jeunes.

Le logement tremplin permet de :

- **Faciliter l'installation des jeunes ménages,**
- **Préparer leur autonomisation résidentielle,**
- **Favoriser le maintien des jeunes sur le territoire,**
- **Dynamiser les parcours résidentiels progressifs et responsables.**

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- CPAS
- FRW
- GAL RoMaNa
- Futurs locataires jeunes

Programme de réalisation

1. Identification du logement à transformer ou du site d'implantation
 2. Définition des critères et du règlement d'attribution
 3. Travaux d'adaptation si nécessaire (accessibilité, efficacité énergétique)
 4. Convention-type pour l'engagement locatif et la restitution partielle du loyer
 5. Communication et mise en location
-

Budget prévisionnel

Environ **100.000 à 150.000 €** (achat + aménagement)

Cofinancements envisageables via :

- **FRW,**
- **Plan Habitat Jeunes,**
- Fonds européens ou Région wallonne

N° 5204 : Renforcement des services d'aide et de soutien aux personnes en situation d'handicap

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.2 : Promouvoir les interactions intergénérationnelles et l'aide aux aînés

Échevinat porteur : Santé et Handicap

Échevinats partenaires : CPAS – Mobilité et Sécurité Routière

Service porteur : Aînés

Description du projet

Ce projet vise à :

- Obtenir le label **HandiCity**
- **Renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap** (enfants, adultes, seniors),
- Faciliter l'accès aux **services existants** (mobilité, santé, logement, soins à domicile),
- Développer des **partenariats avec les associations spécialisées**,
- **Améliorer la visibilité des dispositifs de soutien**, souvent méconnus,
- Promouvoir l'**inclusion dans les projets communaux**, notamment d'aménagement
- Réalisation d'un parcours permettant des balades en voiturettes et/ou véhicules adaptés.

Justification

Le PCDR met en évidence un manque de **services ciblés** pour les personnes en situation de handicap sur le territoire.

Les demandes exprimées lors des consultations soulignent :

- Un **manque de visibilité** des aides existantes,
 - Des **problèmes d'accessibilité dans les bâtiments publics**,
 - Une **demande croissante de logements adaptés**,
 - Le **besoin d'écoute et d'accompagnement personnalisé**,
 - L'importance d'un **cadre de vie inclusif et digne**.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS
 - OAFL
 - Mutualités
 - Associations spécialisées (AVIQ, APEPA, etc.)
 - Conseils consultatifs locaux (CCCA, CLDR)
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic des besoins et des ressources existantes sur le territoire
 2. Mise en réseau avec les prestataires spécialisés
 3. Organisation d'**ateliers de sensibilisation** et d'**événements inclusifs**
 4. Intégration systématique des normes PMR dans les projets d'infrastructure
 5. Suivi et adaptation continue du dispositif
-

Budget prévisionnel

Budget de fonctionnement : ±5.000 €/an pour l'animation, la communication et la coordination

Financements possibles via :

- **Région wallonne – Actions en faveur du handicap,**
- **FRW – Aménagements PMR,**
- **Fondation Roi Baudouin,**
- **Province de Luxembourg**

N° 5301 : Un Plan communal de bien-être animal

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.3: Une commune respectueuse des animaux et de leur bien-être

Échevinat porteur : Échevin du BEA

Échevinats partenaires :

Service porteur Environnement

Description du projet

Ce projet vise à :

- **Évaluer** les mesures et initiatives existantes ;
 - Créer un **conseil consultatif** du BEA
 - Identifier par une méthode participative de **nouvelles initiatives** à mettre en œuvre, en fonction des besoins identifiés
 - Intensifier les **collaborations** avec les associations et les acteurs concernés (refuges et associations de protection animale, zones de police, DNF, CPAS, etc.)
 - Élaborer un plan de **communication** et de sensibilisation relatif aux initiatives communales et visant à sensibiliser au respect du bien-être animal ;
 - Réglementer les **feux d'artifice**.
 - Réprimer avec la Police les délits de **maltraitance** animale/.
-

Justification:

- Les citoyens attachent une importance croissante au bien-être animal.
 - L'engagement des communes peut véritablement faire la différence et améliorer significativement la vie de milliers d'animaux.,
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Associations
 - Bénévoles
 - Vétérinaires
 - Conseil consultatif du bien-être animal
 - Clubs canins
 - Refuges
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic initiatives existantes sur le territoire
 2. Benchmarking avec les communes modèles en BEA
 3. Création d'un **réfèrent BEA**
 4. Réglementation
 5. Charte du bien-être animal
 6. Éducation canine obligatoire
-

Budget prévisionnel

Budget de fonctionnement : ±10.000 €/an

Financements possibles via subsides SPW

N° 5302 : Sensibilisation au Bien-être animal

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.3: Une commune respectueuse des animaux et de leur bien-être

Échevinat porteur : Échevin du BEA

Échevinats partenaires :

Service porteur Environnement

Description du projet

Ce projet vise à :

- Sensibiliser les **citoyens** à travers des événements et des campagnes de communication abordant des thèmes essentiels tels que la stérilisation obligatoire des chats, les responsabilités des propriétaires d'animaux, la connaissance des règlements...
- Sensibiliser les **enfants** par le biais d'activités pédagogiques visant à encourager le développement d'une relation respectueuse et responsable envers les animaux ; proscrire la présence d'animaux en classe,...
- Faciliter les **lieux** accessibles aux chiens, avec une sensibilisation des commerçants (label « chiens bienvenus »,...).

Justification:

- Les citoyens attachent une importance croissante au bien-être animal.
- L'engagement des communes peut véritablement faire la différence et améliorer significativement la vie de milliers d'animaux.,

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Associations
- Bénévoles
- Vétérinaires
- Conseil consultatif du bien-être animal

Programme de réalisation

1. Diagnostic initiatives existantes sur le territoire
2. Création d'un **réfèrent BEA**

Budget prévisionnel

Budget de fonctionnement : ±10.000 €/an

Financements possibles via subsides SPW

N° 5303 : Lutte contre la surpopulation féline

Objectif stratégique : OS5 : Être une commune solidaire, axée sur la santé et le bien-être de tous

Objectif opérationnel : OO5.3: Une commune respectueuse des animaux et de leur bien-être

Échevinat porteur : Échevin du BEA

Échevinats partenaires :

Service porteur Environnement

Description du projet

Ce projet vise à :

- Organiser des **campagnes** de stérilisation des **chats errants**, incluant un suivi de leur état de santé après leur réintégration dans leur environnement ;
 - Mettre en œuvre du **matériel** communal ;
 - Promouvoir la stérilisation des **chats domestiques** chez les particuliers, que ce soit à travers des campagnes de sensibilisation ou des incitations financières ;
-

Justification:

- Les citoyens attachent une importance croissante au bien-être animal.
 - L'engagement des communes peut véritablement faire la différence et améliorer significativement la vie de milliers d'animaux.,
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Associations
 - Bénévoles
 - Vétérinaires
 - Conseil consultatif du bien-être animal
-

Programme de réalisation

3. Diagnostic initiatives existantes sur le territoire
4. Création d'un **réfèrent BEA**

Budget prévisionnel

Budget de fonctionnement : ±10.000 €/an

Financements possibles via subsides SPW

N° 6101 : Adaptation des infrastructures scolaires aux évolutions pédagogiques

Objectif stratégique : OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine

Objectif opérationnel : OO6.1 : Assurer un accès équitable à l'éducation et à la culture

Échevinat porteur : Travaux

Échevinats partenaires : Enseignement

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Enseignement

Description du projet

Ce projet vise la **mise à niveau progressive des bâtiments scolaires communaux**, incluant :

- La **rénovation énergétique** (isolation, remplacement des menuiseries, éclairage LED...),
- La **remise en conformité des installations** (chauffage, sécurité incendie, accessibilité PMR),
- La **réfection des toitures**,
- L'**amélioration des abords et des espaces extérieurs pédagogiques**,
- L'**intégration de solutions pédagogiques modernes** (ex. : espaces flexibles, équipements numériques, Wi-fi adapté).

Ce projet complète la fiche **n°4101** du PST sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Justification

Les bâtiments scolaires de Nassogne, parfois anciens, nécessitent une **mise à jour pour répondre aux standards actuels** de confort, de sécurité et de transition énergétique.

Il s'agit :

- D'assurer un **cadre d'apprentissage agréable et sain**,
- De réduire les coûts de fonctionnement énergétique,
- De **renforcer l'attractivité des écoles communales**,
- D'anticiper les évolutions démographiques et pédagogiques locales.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Directions des écoles
- Enseignants, parents et élèves
- Architectes spécialisés
- ONE / Région wallonne / FRW

Programme de réalisation

1. Diagnostic technique de l'état des bâtiments
 2. Hiérarchisation des priorités (toitures, chauffage, accessibilité...)
 3. Élaboration des projets par bâtiment ou par phase
 4. Recherche de financements (UREBA, Plan Cigogne, subsides scolaires)
 5. Réalisation progressive des travaux avec suivi qualité et sécurité
-

Budget prévisionnel

À déterminer bâtiment par bâtiment – en moyenne de 150.000 € à 400.000 € par phase
Subventions possibles via :

- **UREBA,**
- **ONE,**
- **Plan de relance wallon,**
- **FRW – conseil et accompagnement,**
- Fonds européens

N° 6102 : Promotion de la démarche d'alimentation durable

Objectif stratégique : OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine

Objectif opérationnel : OO6.1 : Assurer un accès équitable à l'éducation et à la culture

Échevinat porteur : Alimentation durable

Échevinats partenaires : Environnement

Service porteur : Environnement

Description du projet

Ce projet vise à structurer une **politique communale en faveur d'une alimentation durable**, en intégrant :

- La **sensibilisation des citoyens** aux circuits courts,
- La promotion de la **production agricole locale**,
- L'organisation régulière de **marchés de terroir** dans plusieurs villages,
- Le **soutien aux Groupements d'Achats Communs (GAC)**,
- La création de **supports éducatifs** dans les écoles,
- Le **renforcement du lien entre producteurs et consommateurs**.

Une attention particulière est portée à la **restauration scolaire**, aux événements communaux et à la **vente directe sans emballage**.

Justification

Ce projet répond à plusieurs enjeux cruciaux :

- **Sécurité alimentaire** et qualité nutritionnelle,
 - **Soutien à l'économie agricole locale**,
 - **Réduction de l'empreinte écologique** liée au transport alimentaire,
 - **Préservation de la biodiversité** par des pratiques agricoles durables.
- Il est aussi en cohérence avec les **Objectifs de développement durable (ODD)** et les priorités du Schéma de Développement Communal.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - GAL RoMaNa
 - Producteurs locaux
 - Commission agricole
 - Écoles / Crèches / CPAS
-

Programme de réalisation

1. Création d'un **plan d'action communal alimentation durable**
 2. Mise à jour du **répertoire des producteurs locaux**
 3. Mise à disposition de lieux de **vente directe / halle couverte**
 4. Organisation de **conférences, ateliers cuisine, visites de fermes**
 5. Intégration de critères durables dans les marchés publics alimentaires
-

Budget prévisionnel

± 5.000 €/an pour animation, outils de communication et coordination

Financements :

- Région wallonne (alimentation durable)
- GAL RoMaNa
- Fondation Roi Baudouin
- Province de Luxembourg

N° 6201 : Développement de circuits thématiques pour le slow-tourisme

Objectif stratégique : OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine

Objectif opérationnel : OO6.2 : Valoriser le patrimoine local et le tourisme

Échevinat porteur : Tourisme

Service porteur : Tourisme

Description du projet

Ce projet vise à développer des **circuits thématiques adaptés au slow-tourisme**, avec :

- Des **promenades balisées** valorisant le patrimoine naturel, forestier ou bâti,
- Des **parcours sensoriels ou pédagogiques** (faune, flore, land art, histoires locales...),
- L'intégration de **panneaux didactiques**, QR codes ou audio-guides,
- Une promotion via le **site communal**, l'**application Cirkwi**, et des **brochures multilingues**.

Certains itinéraires cibleront des publics spécifiques (familles, seniors, PMR).

Justification

Le territoire de Nassogne est riche de :

- **Réseaux existants de promenades**,
 - **Sites patrimoniaux et naturels exceptionnels** (Arboretum, Grande Forêt...),
 - Un positionnement stratégique dans le **Geopark Famenne-Ardenne**,
 - Une volonté d'**éviter le tourisme de masse** en proposant une **offre qualitative et éco-responsable**.
- Ce projet contribue à la **résilience économique locale**, tout en renforçant le **sentiment d'appartenance au territoire**.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Office Communal du Tourisme
 - Grande Forêt de Saint-Hubert
 - Maison du Tourisme Famenne-Ardenne
 - Géopark Famenne-Ardenne
 - Associations locales / citoyens ambassadeurs
-

Programme de réalisation

1. Inventaire des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles
 2. Sélection des circuits à mettre en valeur (ex. : Forrières-Notre-Dame, Arboretum...)
 3. Réalisation de supports physiques et numériques (carte, bornes, audio-guides)
 4. Collaboration avec des artistes ou médiateurs (Land Art, animations nature...)
 5. Lancement, promotion et évaluation des retombées
-

Budget prévisionnel

±30.000 € par circuit (conception, panneaux, supports, signalétique)

Financements possibles via :

- **Commissariat Général au Tourisme,**
- **GAL RoMaNa,**
- **Géopark,**
- **FRW,**
- Appels à projets "Tourisme durable" ou "Slow tourisme" de la Wallonie

N° 6202 : Aménager des églises et des salles pour des expositions et des concerts

Objectif stratégique : OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine

Objectif opérationnel : OO6.2 : Valoriser le patrimoine local et le tourisme

Échevinat porteur : Patrimoine

Échevinat partenaire : Culture - Travaux

Service porteur : Travaux

Description du projet

Le projet prévoit :

- La **mise en valeur d'églises ou de salles existantes** à vocation culturelle,
 - L'**adaptation légère** des espaces (chauffage, éclairage, scène mobile, mobilier),
 - La **programmation de concerts, expositions, conférences**,
 - Une **collaboration étroite avec les Fabriques d'Église**, via bail emphytéotique si nécessaire,
 - L'**itinérance possible de certaines expositions** d'un village à l'autre.
-

Justification

Le territoire de Nassogne dispose de **nombreux bâtiments patrimoniaux sous-utilisés**, notamment des églises.

Cette action permettrait :

- De **revaloriser ces lieux en les ouvrant à des usages culturels et communautaires**,
 - D'**offrir des espaces polyvalents** dans les villages ne disposant pas de salle communale,
 - D'**animer les cœurs de village** autour de la culture et du patrimoine,
 - De **favoriser l'accès à la culture pour tous**.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Fabriques d'Église / Evêché
 - Centre culturel
 - Artistes locaux / collectifs culturels
 - Associations patrimoniales
-

Programme de réalisation

1. Réalisation d'un **cadastre des lieux réutilisables**
 2. Échanges avec les Fabriques d'Église pour mise à disposition des lieux
 3. Élaboration d'un **projet culturel itinérant** (concerts, expos, conférences)
 4. Travaux d'aménagements légers (chauffage, éclairage, sécurité)
 5. Mise en place d'un comité de coordination culturelle
-

Budget prévisionnel

Environ **25.000 à 50.000 €** par site, selon les besoins

Financement via :

- **Plan Patrimoine,**
- **Fédération Wallonie-Bruxelles (culture itinérante),**
- **Fondation Roi Baudouin,**
- Fonds LEADER ou FRW pour l'équipement rural

N° 6203 : Restaurer et valoriser l'Arboretum de Forrières

Objectif stratégique : OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine

Objectif opérationnel : OO6.2 : Valoriser le patrimoine local et le tourisme

Échevinat porteur : Tourisme

Échevinat partenaire : Environnement

Service porteur : Tourisme

Service partenaire : Environnement

Description du projet

Ce projet consiste à **restaurer l'Arboretum de Forrières**, actuellement envahi par des espèces invasives, et à en faire un **espace pédagogique et touristique attractif**, avec :

- **Éradication des plantes invasives** (robinier faux-acacia, cerisier tardif),
- **Débroussaillage des pelouses schisteuses** à haute valeur écologique,
- **Création de parcours thématiques** (faune, flore, relief, land art, etc.),
- **Installation de panneaux didactiques** et signalétique,
- **Animations ponctuelles** avec les écoles, les familles et les visiteurs.

Justification

L'Arboretum est un **site communal à haute valeur écologique et pédagogique**, localisé sur des **schistes et calcoschistes**.

Sa **valorisation répond à un triple enjeu** :

- **Préservation de la biodiversité locale**,
- **Offre touristique originale et durable**,
- **Animation du territoire rural** à travers une requalification douce du patrimoine naturel.

Le projet s'inscrit dans le programme « Contribution à la valorisation touristique du massif forestier » du PCDR.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - PCDN
 - DNF
 - Bénévoles et écoles
 - Maison du Tourisme / Géopark
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic écologique et cartographie des espèces invasives
 2. Travaux de débroussaillage, nettoyage, plantation si nécessaire
 3. Conception de parcours thématiques avec panneaux pédagogiques
 4. Programmation d'animations éducatives et touristiques
 5. Communication via Cirkwi, site communal, brochures
-

Budget prévisionnel

± 20.000 à 30.000 €

Financements possibles via :

- **FRW – Valorisation du patrimoine naturel**
- **Plan BiodiverCité**
- **Province de Luxembourg**
- **GAL RoMaNa**
- Appels à projets "Nature & Forêt" ou "Tourisme durable"

N° 6204 : Mise en place d'un musée des métiers du bois en collaboration avec le cercle historique

Objectif stratégique : OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine

Objectif opérationnel : OO6.2 : Valoriser le patrimoine local et le tourisme

Échevinat porteur : Patrimoine

Échevinats partenaires : Tourisme - Culture

Service porteur : Travaux

Services partenaires : Tourisme

Description du projet

Ce projet vise à **créer un musée permanent dédié aux métiers du bois**, en lien avec :

- L'histoire forestière et artisanale de Nassogne,
- Le **savoir-faire local** (scieurs, menuisiers, sabotiers, charbonniers...),
- Une **mise en valeur d'outils anciens, photos d'époque, témoignages, vidéos**,
- Des **ateliers pédagogiques intergénérationnels**,
- Une possible implantation dans un bâtiment patrimonial communal (ex : scierie, grange, ou annexe du centre de Land Art).

Ce lieu aurait une **fonction à la fois éducative, touristique et identitaire**.

Justification

- Le bois est un **élément structurant de l'histoire et de l'économie de Nassogne**,
- Le territoire possède un riche **patrimoine matériel et immatériel lié aux forêts**,
- Le **cercle historique** dispose déjà d'un fond documentaire et d'objets à valoriser,
- Le projet s'intègre dans la logique de **musée vivant et rural**, complémentaire aux circuits thématiques, à l'Arboretum ou au LAN (Land Art Nassogne).

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Cercle historique
 - Artisans locaux retraités
 - Écoles, centre culturel
 - Office communal du tourisme
 - FRW – Patrimoine rural
 - Artesio
-

Programme de réalisation

1. Repérage du lieu d'implantation (scierie, local existant...)
2. Récolte et inventaire des objets via appel aux habitants
3. Création du parcours d'exposition (scénographie, panneaux, vidéos)
4. Lancement d'ateliers pédagogiques et de visites guidées
5. Intégration dans les circuits touristiques (Maison du Tourisme, brochures, Cirkwi)

Budget prévisionnel

Environ **60.000 à 80.000 €** pour l'aménagement, mobilier, supports
Financements possibles via :

- **Wallonie Patrimoine / Culture,**
- **FRW – projets ruraux culturels,**
- **Fondation Roi Baudouin,**
- Fonds Leader ou GAL RoMaNa

N° 6205 : Réalisation d'une nouvelle carte de promenades pédestres

Objectif stratégique : OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine

Objectif opérationnel : OO6.2 : Valoriser le patrimoine local et le tourisme

Échevinat porteur : Tourisme

Échevinats partenaires : Travaux

Service porteur : Tourisme

Services partenaires : Travaux

Description du projet

Le projet consiste à :

- Réaliser une **nouvelle carte actualisée des promenades balisées**,
- **Harmoniser la signalétique et le balisage**,
- Intégrer toutes les balades dans **l'application Cirkwi** et sur le **site communal multilingue**,
- Publier une carte papier et une version numérique avec **QR codes, GPX et fiches descriptives**,
- Inclure des **points d'intérêt touristiques, paysagers ou patrimoniaux** (Route des Points de Vue, LAN, Arboretum, etc.).

Justification

La commune dispose déjà d'un important réseau de promenades, mais :

- Certaines fiches sont **obsolètes ou incomplètes**,
- Le **balisage n'est pas toujours cohérent** entre villages,
- Une **nouvelle carte cohérente et lisible** est essentielle pour renforcer l'attractivité du territoire,
- Le CGT (Commissariat Général au Tourisme) est en train d'**homologuer les parcours revus**, en cours de digitalisation.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Maison du Tourisme Famenne-Ardenne
 - GEOPARK
 - Étudiants stagiaires (Cirkwi)
 - Associations locales / guides bénévoles
-

Programme de réalisation

1. Finalisation des validations CGT des circuits pédestres
2. Digitalisation des balades via Cirkwi
3. Conception et impression de la nouvelle carte touristique
4. Déploiement de la communication web / papier
5. Suivi de la fréquentation via statistiques Cirkwi et Office

Budget prévisionnel

±12.000 à 15.000 € (conception graphique, impression, intégration numérique)

Financements possibles via :

- **Wallonie Tourisme CGT,**
- **Maison du Tourisme,**
- **Province de Luxembourg,**
- Fonds européens LEADER (via GAL RoMaNa)

N° 6206 : Invitation des acteurs touristiques locaux et des associations à des concertations

Objectif stratégique : OS6 : Être une commune ouverte et riche en enseignement, culture et patrimoine

Objectif opérationnel : OO6.2 : Valoriser le patrimoine local et le tourisme

Échevinat porteur : Tourisme

Échevinat partenaire : Urbanisme

Service porteur : Tourisme

Service partenaire : Urbanisme

Description du projet

Le projet prévoit :

- L'organisation régulière de **concertations et tables rondes** avec les hébergeurs, restaurateurs, guides, producteurs, animateurs culturels et associatifs,
- La création d'une **charte des ambassadeurs de Nassogne**,
- La mise en place d'**outils de communication communs** (calendrier partagé, supports touristiques, newsletter),
- Le développement d'un **réseau d'ambassadeurs du territoire**,
- La réflexion quant au développement d'une **offre de stationnement de camping car**,
- La **pérennisation des campings** situés sur le territoire de la commune,
- L'intégration des résultats dans les **supports de promotion touristique** (capsules vidéo, cartes, réseaux sociaux).

Justification

Ce projet vise à :

- **Valoriser la richesse humaine et associative du territoire**,
- **Fédérer les opérateurs autour d'une image commune de Nassogne**,
- **Mieux capter les retombées du tourisme diffus**,
- **Renforcer les liens entre économie, culture, nature et patrimoine**,
- **Favoriser la co-construction des projets touristiques**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Hébergeurs / restaurateurs / guides
- Associations culturelles et patrimoniales
- Maison du Tourisme Famenne-Ardenne
- Géopark / Grande Forêt de Saint-Hubert

Programme de réalisation

1. Lancement des premières réunions de concertation thématiques
 2. Élaboration d'une **charte d'engagement** pour les ambassadeurs
 3. Constitution d'un **répertoire des acteurs** avec mise à jour annuelle
 4. Diffusion des supports collaboratifs de promotion
 5. Suivi de la fréquentation touristique et retours qualitatifs des professionnels
-

Budget prévisionnel

± 3.000 à 5.000 €/an pour animation, documentation et coordination

Financements possibles via :

- **Maison du Tourisme,**
- **Commissariat Général au Tourisme,**
- **GAL RoMaNa,**
- Province de Luxembourg

N° 7101 : Développement de formations numériques pour les entreprises locales

Objectif stratégique : OS7 : Être une commune dynamique, soutenant le développement économique et agricole

Objectif opérationnel : OO7.1 : Soutenir les entrepreneurs locaux

Échevinat porteur : Informatique

Échevinats partenaires : Communication – Développement économique

Service porteur : Informatique

Services partenaires : Communication

Description du projet

Ce projet prévoit :

- **L'organisation régulière de formations ou conférences pratiques** (réseaux sociaux, e-commerce, cybersécurité, gestion numérique, outils collaboratifs...),
 - **L'accompagnement des commerçants dans la transition numérique,**
 - **Le renforcement de la présence en ligne** (annuaire économique communal, capsules vidéo, QR codes, site web...),
 - La mise en place d'un **calendrier partagé de formations et d'échanges** via une plateforme locale.
-

Justification

Le diagnostic du PCDR souligne que Nassogne compte de **nombreux indépendants**, souvent isolés et peu équipés face à la digitalisation croissante.

Les enjeux sont :

- **Renforcer la résilience économique locale,**
 - Réduire la fracture numérique,
 - Valoriser les commerces et services du territoire auprès d'un **public connecté,**
 - Offrir des **solutions concrètes et pratiques** accessibles en milieu rural.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CréaJob / Job'In / UCM / CLAC
 - Maison de l'Entreprise
 - Indépendants, commerçants, artisans
 - GAL RoMaNa
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic des besoins numériques des acteurs économiques
 2. Élaboration d'un **plan de formation annuel modulable**
 3. Organisation des modules de formation et évaluation
 4. Intégration dans une stratégie globale (capsules, site web, visibilité numérique)
 5. Création d'un **réseau local d'entraide numérique**
-

Budget prévisionnel

± 5.000 à 8.000 €/an

Cofinancements :

- Région wallonne (plan numérique)
- Province de Luxembourg
- GAL RoMaNa (accompagnement et diffusion)
- FSE ou programmes de transition numérique

N° 7102 : Création d'une halle sur la place de Forrières

Objectif stratégique : OS7 : Être une commune dynamique, soutenant le développement économique et agricole

Objectif opérationnel : OO7.1 : Soutenir les entrepreneurs locaux

Échevinat porteur : Rénovation Rurale

Service porteur : Travaux

Description du projet

Création d'une **halle polyvalente** sur la place de Forrières comprenant :

- Une **structure couverte ouverte** d'environ 630 m² pour accueillir marchés, festivités, événements divers,
- Un **bâtiment fermé** de ±175 m² avec :
 - Un espace modulable pour **réunions, télétravail, bureaux partagés**,
 - Une **cuisine et sanitaires (PMR)**,
 - Éventuellement un **panneau d'affichage numérique**.

Le tout situé **en face de l'étang de Forrières**, visible depuis la route régionale et intégré dans une logique de **centralité et d'animation villageoise**.

Justification

Le projet répond à plusieurs enjeux :

- Relancer les **marchés** en tenant compte des besoins de la population,
- Soutenir l'**agriculture locale** et les **circuits courts**,
- Favoriser la **vie associative** et les **rencontres intergénérationnelles**,
- Offrir un espace multifonctionnel pour **activités économiques, sociales, culturelles**,
- Réduire la pression sur d'autres infrastructures moins adaptées (écoles, salles temporaires).

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Producteurs et commerçants locaux
 - Associations villageoises
 - CPAS, CREAJOB, CLAC
 - Bénévoles et citoyens
-

Programme de réalisation

1. Validation des plans et permis
 2. Consultation des riverains et coordination avec SPW
 3. Construction (gros-œuvre, toiture, équipements)
 4. Mise en place d'une **gestion partagée** de l'équipement
 5. Lancement des usages : marchés, événements, bureaux partagés, ateliers
-

Budget prévisionnel

Financements possibles :

- **DGARNE – Développement Rural,**
- **Appel à projets "Cœur de village",**
- **FRW – ingénierie et accompagnement,**
- Fonds propres de la commune

N° 7103 : Accompagnement des entrepreneurs grâce à des programmes de conseil et d'incubation d'entreprises via la CLAC

Objectif stratégique : OS7 : Être une commune dynamique, soutenant le développement économique et agricole

Objectif opérationnel : OO7.1 : Soutenir les entrepreneurs locaux

Échevinat porteur : Développement économique

Échevinats partenaires : Communication

Service porteur : Communication

Description du projet

Ce projet vise à :

- **Formaliser un partenariat avec la CLAC** pour offrir aux porteurs de projets :
 - Un **parcours d'accompagnement entrepreneurial**,
 - Des conseils juridiques, financiers, commerciaux,
 - Un appui à la création de statuts et à la gestion administrative,
 - Organiser des **ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat**,
 - Mettre en réseau les nouveaux entrepreneurs avec les **acteurs économiques locaux**,
 - Développer à terme un **espace de coworking ou d'incubation léger** dans une infrastructure communale.
-

Justification

La commune de Nassogne compte de nombreux **indépendants et micro-entreprises**, souvent isolés ou manquant de ressources de développement.

Ce projet :

- **Renforce la résilience économique,**
 - **Favorise l'innovation en milieu rural,**
 - **Encourage les jeunes et les reconversions professionnelles,**
 - **Soutient les circuits courts et services de proximité.**
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- CLAC (CLDR)
- CréaJob / Job'In
- UCM
- Porteurs de projets et jeunes entrepreneurs
- GAL RoMaNa / IDELUX

Programme de réalisation

1. Convention avec la CLAC et définition du cadre d'intervention
 2. Élaboration d'un **calendrier de permanences et de formations**
 3. Communication auprès du public cible (site, réseaux sociaux, événements)
 4. Mise en place d'un espace de rencontre ou de pré-incubation (partage de bureaux)
 5. Suivi individuel des porteurs de projet et évaluation des retombées
-

Budget prévisionnel

± 4.000 à 7.000 €/an pour l'animation, l'espace, les intervenants

Cofinancement possible via :

- **Région wallonne – dispositifs CLAC,**
- **Province de Luxembourg,**
- **Fonds européens LEADER / GAL,**
- Aides à l'entrepreneuriat rural (ADL, FSE)

N° 7104 : Mise en place d'une association de commerçants

Objectif stratégique : OS7 : Être une commune dynamique, soutenant le développement économique et agricole

Objectif opérationnel : OO7.1 : Soutenir les entrepreneurs locaux

Échevinat porteur : Développement économique

Description du projet

Le projet vise à :

- Créer une **association locale de commerçants** active à l'échelle de la commune,
 - Organiser des actions collectives :
 - Communication groupée (flyers, site web, réseaux sociaux),
 - **Événements communs** (marchés, braderies, fêtes thématiques...),
 - Mise en place de **chèques commerces** ou actions de fidélisation,
 - **Représenter les intérêts communs** des commerces auprès de la commune,
 - Offrir un espace de **concertation et d'entraide** entre commerçants.
-

Justification

- Le tissu commercial de Nassogne est **fragmenté entre les villages**, avec une diversité d'activités locales.
 - Il manque actuellement une **structure fédératrice**, visible et proactive.
 - Ce projet permettra de **renforcer la visibilité et l'attractivité** des commerces,
 - Il favorisera également une **meilleure coordination avec les initiatives culturelles et touristiques**.
-

Parties prenantes

- Commerçants et indépendants de l'entité
 - Commune de Nassogne
 - CLAC / UCM
 - Office du Tourisme
 - Centre culturel et organisateurs d'événements
-

Programme de réalisation

1. Lancement d'un **appel aux commerçants intéressés**
 2. Organisation d'une réunion fondatrice et élaboration des statuts
 3. Mise en place d'une première **campagne commune ou événement pilote**
 4. Recherche de partenaires et subventions
 5. Suivi, évaluation et pérennisation de la structure
-

Budget prévisionnel

± 3.000 €/an (communication, événements, coordination)

Cofinancements possibles via :

- **Province de Luxembourg – développement économique,**
- **UCM / CLAC – appui aux structures collectives,**
- Fonds LEADER / GAL RoMaNa,
- Participation des membres

N° 7105 : Adhésion à une Agence de Développement Local

Objectif stratégique : OS7 : Être une commune dynamique, soutenant le développement économique et agricole

Objectif opérationnel : OO7.1 : Soutenir les entrepreneurs locaux

Échevinat porteur : Développement économique

Description du projet

Ce projet consiste à **formaliser l'adhésion de la commune de Nassogne à une Agence de Développement Local**, afin de :

- Disposer d'un **chargé de mission ADL dédié au territoire**,
 - Structurer l'**accompagnement des indépendants et PME**,
 - Initier ou renforcer des **projets économiques collectifs** (marchés, coworking, formations, commerces de proximité),
 - **Animer le tissu économique local**, en lien avec les autres acteurs régionaux.
-

Justification

- La commune dispose d'un tissu économique **rural, dispersé et fragile**,
 - Il existe un besoin fort d'**ingénierie locale** pour piloter les projets économiques (ex. : halle de Forrières, programme CLAC, circuits courts),
 - Une ADL permettrait de :
 - **Professionaliser le soutien économique**,
 - Faciliter l'**accès aux aides et subventions**,
 - Créer une **interface permanente entre acteurs locaux et Région wallonne**.
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - SPW Économie (cellule ADL)
 - Indépendants, commerçants, agriculteurs
 - GAL RoMaNa / UCM / CLAC / IDELUX
 - Associations économiques et sociales locales
-

Programme de réalisation

1. Délibération du Conseil communal et demande d'adhésion
 2. Création du comité d'accompagnement ADL
 3. Désignation d'un **coordinateur ADL** à temps partiel ou partagé
 4. Élaboration d'un **Plan Stratégique de Développement Local**
 5. Mise en œuvre et animation des actions du plan
-

Budget prévisionnel

- ±20.000 € à 30.000 € par an (part communale)
Financement possible via :
- **Région wallonne – subvention ADL,**
- Participation mutualisée si partenariat avec une autre commune
- **Fonds européens ou programmes ruraux (LEADER)**

N° 7201 : Promotion de la diversification agricole face aux défis climatiques

Objectif stratégique : OS7 : Être une commune dynamique, soutenant le développement économique et agricole

Objectif opérationnel : OO7.2 : Favoriser une agriculture durable

Échevinat porteur : Agriculture

Échevinats partenaires : Energie - Environnement

Service porteur : Agriculture

Services partenaires : Environnement

Description du projet

Ce projet vise à :

- **Informier et accompagner les agriculteurs** dans des pratiques diversifiées (maraîchage, plantes aromatiques, petits fruits, volailles, apiculture...),
 - Favoriser la **transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique**,
 - Encourager l'installation de **jeunes agriculteurs innovants**,
 - Mettre en place des **partenariats circuits courts / restauration / marchés**,
 - Proposer des **formations ou démonstrations** sur les pratiques agroécologiques, la gestion de l'eau, la rotation culturale, etc.
-

Justification

Face à l'évolution climatique et économique, la diversification :

- **Renforce la résilience des exploitations**,
 - Réduit la dépendance aux marchés mondiaux,
 - Favorise l'**ancrage local et la création de valeur ajoutée**,
 - Protège les **sols, l'eau et la biodiversité**,
 - Est soutenue par les orientations européennes (PAC, Green Deal, stratégie Farm to Fork).
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Agriculteurs et exploitants locaux
 - Commission agricole
 - GAL RoMaNa
 - Natagriwal / CRA-W / SPW
 - Coopératives agricoles ou collectifs citoyens
-

Programme de réalisation

1. Réunion d'information / sensibilisation auprès des exploitants
 2. Identification des cultures ou pratiques innovantes compatibles avec le sol/local
 3. Appui à la mise en œuvre (parcelles pilotes, groupement de producteurs...)
 4. Intégration à la politique alimentaire locale (crèches, écoles, halle de Forrières)
 5. Suivi technique, partage d'expériences, visibilité
-

Budget prévisionnel

±10.000 €/an pour animation, formations, accompagnement

Financement possible via :

- **PAC – Écorégimes / aides à la diversification,**
- **GAL RoMaNa – projets agricoles,**
- **Wallonie Agriculture / Climat,**
- Fondation Roi Baudouin (fonds pour la transition agroécologique)

N° 8101 : Digitalisation des services communaux (guichet électronique)

Objectif stratégique : OS8 : Être une administration efficace, accessible et tournée vers la digitalisation

Objectif opérationnel : OO8.1 : Améliorer l'accueil et l'accessibilité des citoyens

Échevinat porteur : Digitalisation

Échevinats partenaires : Population - Communication

Service porteur : Communication

Services partenaires : Informatique – Population - Taxes

Description du projet

Ce projet vise à :

- Mettre en place un **guichet électronique communal sécurisé**,
 - Permettre aux citoyens d'effectuer en ligne les démarches suivantes :
 - Demande d'actes (naissance, décès, mariage),
 - Demande de documents administratifs,
 - Paiement de taxes,
 - Réservation de salles ou services communaux,
 - Renforcer la **cybersécurité** et la **protection des données**,
 - Proposer un **espace personnel citoyen** avec historique des demandes.
-

Justification

- Une partie croissante de la population attend des services **accessibles en ligne 24h/24**,
 - Le numérique permet **de désengorger l'administration** et de simplifier les procédures,
 - Ce projet permet de **renforcer l'efficacité des services** et l'**inclusion numérique**,
 - Il répond à la **transition numérique imposée par les obligations fédérales et régionales** (eID, CSAM, eBox, etc.).
-

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Citoyens / entreprises
 - eWBS (Région wallonne)
 - Services communaux concernés
 - Autorités fédérales (SPF Intérieur, eHealth pour santé)
-

Programme de réalisation

1. Audit des services administratifs existants
 2. Choix d'une plateforme logicielle adaptée (Open Source ou fournisseur agréé)
 3. Formation du personnel et adaptation des procédures internes
 4. Déploiement du guichet électronique et phase de test
 5. Communication auprès des citoyens et accompagnement à l'usage
-

Budget prévisionnel

± 10.000 à 30.000 € (licences, matériel, développement, accompagnement)

Financements possibles via :

- **Région wallonne – transition numérique,**
- **SPF Intérieur / Plan stratégique numérique,**
- **Fonds européens (FSE ou FEDER)**
- Subventions de modernisation administrative (Plan Relance)

N° 8102 : Développement d'une application mobile pour les signalements d'incivilités

Objectif stratégique : OS8 : Être une administration efficace, accessible et tournée vers la digitalisation

Objectif opérationnel : OO8.1 : Améliorer l'accueil et l'accessibilité des citoyens

Échevinat porteur : Environnement

Échevinats partenaires : Communication - Informatique

Service porteur : Environnement

Services partenaires : Communication - Informatique

Description du projet

Ce projet consiste à :

- Créer ou adapter une **application mobile dédiée aux signalements d'incivilités** (déchets sauvages, dégradations, éclairage défectueux, stationnement gênant, etc.),
- Offrir une interface simple et intuitive avec :
 - Géolocalisation,
 - Photo du problème,
 - Catégorisation du type d'incident,
 - Suivi du traitement du signalement,
- Intégrer les données dans un **logiciel de gestion interne** au service technique communal,
- Possibilité d'**accès via site web** pour les citoyens non équipés de smartphone.

Justification

- Permet de **rendre les citoyens acteurs de l'espace public**,
- Améliore la **rapidité de traitement des problèmes**,
- Contribue à **renforcer la transparence et la confiance dans l'administration**,
- Est cohérente avec les **stratégies Smart City à l'échelle locale**,
- Répond aux attentes en matière de **réactivité et propreté des espaces communs**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Citoyens
- Police locale / prévention
- Fournisseurs d'applications (ex. FixMyStreet, BetterStreet, ou développement sur mesure)

Programme de réalisation

1. Benchmark d'outils existants (Wallonie, autres communes)
 2. Choix technique : adaptation d'une solution ou développement propre
 3. Mise en conformité RGPD / Cybersécurité
 4. Formation du personnel / phase pilote dans un village
 5. Déploiement complet et communication auprès du public
-

Budget prévisionnel

± 5.000 à 15.000 € (selon la solution technique choisie)

Cofinancement possible via :

- **Région wallonne – SmartTerritory / Digital Wallonia,**
- **Fonds européens FSE ou FEDER,**
- **Plan Relance Wallonie,**
- Province de Luxembourg – modernisation des communes

N° 8103 : Initier les jeunes à la logique informatique et à la programmation avec Codenplay

Objectif stratégique : OS8 : Être une administration efficace, accessible et tournée vers la digitalisation

Objectif opérationnel : OO8.1 : Améliorer l'accueil et l'accessibilité des citoyens

Échevinat porteur : Enseignement

Échevinats partenaires : Informatique (EPN) - Jeunesse

Service porteur : Enseignement

Services partenaires : Informatique (EPN) - Jeunesse

Description du projet

Ce projet consiste à :

- Proposer des **ateliers de découverte du code et de la programmation** pour les enfants et adolescents (6 à 16 ans),
- Utiliser des outils comme **Codenplay, Scratch, Blockly, ou Thymio**,
- Intégrer les ateliers dans le **temps scolaire ou extrascolaire** (mercredis, vacances, bibliothèque),
- Encourager l'apprentissage par le **jeu, la création d'histoires interactives, de petits jeux vidéo, de robots**,
- Sensibiliser les jeunes à la **cybersécurité et aux usages responsables du numérique**.

Justification

- Le développement de la **pensée algorithmique** est un enjeu clé pour le 21e siècle,
- Ce projet offre une **égalité des chances** face à l'orientation vers les métiers du futur,
- Il favorise une **utilisation constructive et créative des outils numériques**,
- Il s'intègre parfaitement dans les **objectifs d'éducation numérique promus par la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Enseignants et directions d'école
- Bibliothèque communale
- Codenplay / animateurs spécialisés
- Parents / enfants
- Commission de la Jeunesse

Programme de réalisation

1. Identification des partenaires pédagogiques et outils (ex. Codenplay)
 2. Planification de modules en cycles (ex. 5 séances de 2h)
 3. Communication auprès des écoles et des familles
 4. Mise à disposition de matériel (tablettes, ordinateurs, robots éducatifs)
 5. Suivi, exposition des projets, éventuelle continuité vers des stages ou clubs
-

Budget prévisionnel

± 3.000 à 6.000 €/an (matériel, animation, coordination)

Financement possible via :

- **FWB – Éducation numérique,**
- **Région wallonne – Initiatives numériques citoyennes,**
- **Province de Luxembourg – soutien à la jeunesse,**
- **Plan de relance,**
- Sponsors locaux ou crowdfunding

N° 8104 : Création d'un service d'aidants numériques

Objectif stratégique : OS8 : Être une administration efficace, accessible et tournée vers la digitalisation

Objectif opérationnel : OO8.1 : Améliorer l'accueil et l'accessibilité des citoyens

Échevinat porteur : Digitalisation

Échevinats partenaires : Aînés

Service porteur : Informatique

Services partenaires : Aînés

Description du projet

Ce projet prévoit la **mise en place d'un service de proximité d'aide aux démarches numériques**, comprenant :

- Des **permanences hebdomadaires d'aidants numériques** (formés ou bénévoles),
- Une aide à la **prise en main de l'eID, eBox, MyBelgium, banques en ligne, guichet électronique communal**,
- Des **ateliers collectifs et individuels** pour les seniors, demandeurs d'emploi, familles modestes,
- Une **coordination avec les services communaux**, notamment les guichets d'accueil,
- L'utilisation de **lieux accessibles et répartis dans plusieurs villages** (écoles, maisons de village, bibliothèques...).

Justification

- **18 % de la population de Nassogne a plus de 65 ans**,
- Une part importante de la population n'a **pas les compétences ou les outils** pour accéder à leurs droits via les plateformes numériques,
- Ce projet contribue à :
 - **Renforcer l'autonomie citoyenne**,
 - **Améliorer l'accès aux services**,
 - **Réduire la solitude numérique**,
 - Appuyer les démarches d'**inclusion sociale et administrative**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- CPAS
- CCCA
- Commission Jeunesse / Ecoles
- Associations sociales ou bénévoles formés
- Province de Luxembourg / FRW

Programme de réalisation

1. Identification des partenaires techniques (Relais numérique, province, bénévoles...)
 2. Lancement de permanences hebdomadaires sur le territoire
 3. Création d'un **calendrier mobile ou itinérant** (Chavanne, Forrières, Bande...)
 4. Formations de base pour les aidants numériques
 5. Suivi qualitatif et évaluation annuelle
-

Budget prévisionnel

± 5.000 à 8.000 €/an

Financement possible via :

- **Province de Luxembourg – inclusion numérique,**
- **Plan de Relance,**
- **CPAS / Fonds social,**
- **Région wallonne – inclusion numérique citoyenne,**
- Fondation Roi Baudouin

N° 8105 : Renforcer l'affiliation de la population de l'outil Be Alert

Objectif stratégique : OS8 : Être une administration efficace, accessible et tournée vers la digitalisation

Objectif opérationnel : OO8.1 : Améliorer l'accueil et l'accessibilité des citoyens

Échevinat porteur : Communication

Échevinats partenaires : Police et Sécurité

Service porteur : Communication

Services partenaires ; Planification d'urgence

Description du projet

Ce projet vise à :

- **Augmenter le taux d'inscription des habitants de Nassogne à Be Alert,**
- Organiser des **campagnes d'information et de démonstration** (marchés, écoles, CPAS...),
- Former le personnel communal à l'usage de l'interface Be Alert pour des alertes ciblées,
- Créer des **outils de communication simples et adaptés** (flyers, vidéos, tutoriels, affiches),
- Intégrer l'inscription à Be Alert lors de démarches administratives (changement d'adresse, nouveaux habitants...).

Justification

- En cas d'**inondation, accident chimique, incendie de forêt ou incident majeur**, Be Alert est l'outil fédéral de communication en temps réel avec la population,
- Nassogne, en tant que commune forestière et rurale, doit pouvoir réagir rapidement,
- Le **taux d'inscription reste souvent faible en milieu rural** et mérite d'être renforcé,
- Le projet permet aussi d'**accroître la culture du risque et la résilience locale**.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - Zone de secours Luxembourg
 - Gouverneur de la Province
 - SPF Intérieur
 - Écoles, CPAS, ...
 - Citoyens / nouveaux arrivants
-

Programme de réalisation

1. Diagnostic du taux d'inscription actuel
 2. Conception de supports de sensibilisation
 3. Tournée des villages et actions ciblées (flyers, aide à l'inscription en ligne)
 4. Intégration dans les démarches d'accueil des nouveaux habitants
 5. Formation du personnel communal à l'envoi d'alertes ciblées
-

Budget prévisionnel

± 1.000 à 3.000 € (impression, animation, communication)

Soutiens possibles via :

- **SPF Intérieur (service Be Alert)**
- **Province – Sécurité civile / résilience territoriale**
- Fonds propres communaux

N° 8106 : Création d'un service administratif mobile

Objectif stratégique : OS8 : Être une commune où la participation citoyenne et la qualité de vie sont renforcées

Objectif opérationnel : OO8.1 : Améliorer l'accueil et l'accessibilité des citoyens

Échevinat porteur : Communication et Digitalisation

Échevinats partenaires : Informatique

Service porteur : Informatique

Services partenaires : Communication - Population / Etat civil

Description du projet

Le service administratif mobile permettra aux citoyens de la commune, en particulier ceux résidant dans des villages plus éloignés ou à mobilité réduite, d'accéder aux services communaux sans se déplacer jusqu'au centre administratif. Il s'agit d'un véhicule équipé pour réaliser les démarches de base (demande de documents, changement d'adresse, informations diverses), se rendant régulièrement dans les villages selon un planning prédéfini. Le projet s'inscrit dans une logique de proximité et de réduction de la fracture numérique.

Justification

Le PCDR souligne la nécessité de mieux connecter les habitants aux services communaux, en particulier dans les hameaux et villages plus isolés. La digitalisation ne bénéficie pas à tous, notamment aux aînés ou aux publics fragilisés. Un service mobile permet de maintenir un contact humain, renforcer la confiance envers l'administration et rendre le service public plus équitable.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
 - CPAS
 - Service informatique communal
 - Associations locales d'aînés et de soutien social
 - Élus locaux
-

Programme de réalisation

1. Étude de faisabilité et définition des services embarqués
 2. Acquisition et aménagement du véhicule
 3. Déploiement d'un planning de tournée mensuelle par village
 4. Communication grand public sur le service
 5. Évaluation annuelle de l'utilisation et des besoins
-

Budget prévisionnel

Environ 60.000 € pour l'achat et l'aménagement du véhicule + 10.000 €/an de fonctionnement (entretien, carburant, personnel).

N° 8107 : Remettre un "package de bienvenue" aux nouveaux arrivants sur la commune

Objectif stratégique : OS8 : Être une administration efficace, accessible et tournée vers la digitalisation

Objectif opérationnel : OO8.1 : Améliorer l'accueil et l'accessibilité des citoyens

Échevinat porteur : Population

Échevinat partenaire : Communication

Service porteur : Population-Etat Civil

Service partenaire : Communication

Description du projet

Le projet vise à concevoir et distribuer un **package de bienvenue** à tout nouvel habitant, incluant :

- Une **lettre d'accueil du Bourgmestre et des services**,
- Une **brochure d'informations pratiques** (écoles, déchets, événements, services publics, transports...),
- Une **carte des promenades**,
- Un **flyer touristique et culturel**,
- Le dernier 'Flash Info',
- Une **liste des commerçants et producteurs locaux**,
- Des explications relatives au système Be-Alert,

Le tout présenté dans une **pochette ou sac réutilisable**.

Justification

- L'arrivée dans une nouvelle commune est un moment clé pour créer **du lien et de l'appartenance**,
- Le projet contribue à :
 - **Améliorer la visibilité des services locaux**,
 - Encourager la **participation à la vie communale**,
 - **Soutenir l'économie locale** via des partenariats inclus dans le kit,
 - Réduire les sentiments d'isolement ou de désorientation.

Parties prenantes

- Commune de Nassogne
- Commerçants et producteurs locaux
- Associations culturelles et sportives
- Office du tourisme
- Écoles, bibliothèque, CPAS

Programme de réalisation

1. Conception des supports d'accueil (visuels, contenus, mise à jour annuelle)
 2. Réalisation des pochettes et premiers lots imprimés
 3. Intégration du dispositif à l'accueil population (inscriptions, transferts)
 4. Lancement officiel et campagne de valorisation
 5. Évaluation annuelle et enrichissement du contenu en fonction des retours
-

Budget prévisionnel

± 3.000 €/an pour impression, conception et renouvellement

Cofinancements possibles via :

- **Province – soutien à l'intégration et à la communication citoyenne,**
- Fonds propres,
- Sponsoring local (commerçants, artisans)